



CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE
1962-2012
50 ANS D'HISTOIRE

Edition et réalisation

Rédaction

- Partie 1962 – 1987: Frédéric Possemiers
- Partie 1987 – 2012: Mathieu Brogniet

Sources

- Archives du CJC
- Témoignages de Madame Anne-Claire Orban, Messieurs les abbés Roger Gosseries, José Reding et Messieurs Urbain Vanderschraege, Carl Vandoorne, Henry Maillard, Robert Molhant, Pierre Huvelle, Stephan Grawez, Daniel Therasse, Jean-Claude Schingtienne, Georges Gilkinet, Frédéric Possemiers, Thierry Tilquin, Brice Many, Pascal Roger et Julien Bunckens

Conception graphique

Dominique DONCKELS

Impression

Imprimerie Les Éditions Européennes

Bruxelles, septembre 2012.

Réalisé avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Éditeur responsable:

Julien Bunckens - rue de la Charité, 43 - 1210 Bruxelles

AVANT-PROPOS



Créé en 1962 par les évêques, le Conseil de la Jeunesse Catholique (CJC) a pour objectif de réunir les organisations de jeunesse chrétiennes, de défendre et de valoriser la vie associative des jeunes. Après un demi-siècle d'existence, des hommes et des femmes continuent de mettre en œuvre cette mission. Avec ses interrogations, ses réalisations, ses coups de cœur et ses coups de gueule, le CJC a parcouru du chemin.

Depuis sa création par l'Église catholique belge, son histoire a été marquée par des évolutions importantes. A l'heure de souffler nos 50 bougies, il nous a semblé essentiel de prendre un temps d'arrêt, regarder le chemin parcouru et coucher cette histoire sur le papier, et ce pour trois raisons.

Tout d'abord, il nous paraît essentiel et nécessaire de conserver la mémoire et l'expérience des personnes qui ont porté le CJC jusqu'à aujourd'hui. Garder avec eux un contact, bénéficier de leur expertise et partager leur mémoire ont conduit notre démarche. Pour cette raison, une grande partie de ce document résulte de la rencontre des anciens secrétaires généraux, conseillers théologiques et présidents du CJC. Ils ont été les porteurs de cette histoire et nous avons souhaité la mise en patrimoine de leur expérience avec la volonté de rehausser nos nombreuses archives de leurs témoignages, souvenirs, anecdotes et analyses. C'est donc à partir de regards par définition non neutres que nous vous relatons cette histoire, notre histoire.

La seconde raison est notre besoin de nous appuyer sur notre histoire pour mieux construire notre avenir. Savoir d'où l'on vient, identifier nos erreurs comme nos réussites et prendre du recul sur les événements nous permettront d'aborder le futur avec sérénité.

Enfin, l'aventure du CJC est aussi liée à un environnement en perpétuel mouvement et en expansion constante. Du local à l'international, le CJC s'est imprégné de ses relations avec les acteurs associatifs, politiques et avec l'Église. Identifier les courants qui ont traversé notre société et comprendre les relations qui nous lient aux entités qui nous entourent est un moyen de porter un autre regard sur notre histoire.

Cette recherche, sans ambition d'exhaustivité, a néanmoins le profond souci de susciter chez le lecteur la réflexion sur certains thèmes et l'envie de se mettre en mouvement. C'est donc depuis les dernières années de l'Association Catholique de la Jeunesse Belge (ACJB), jusqu'au 50^e anniversaire du CJC, en passant par les rapports du CJC avec différentes institutions et s'arrêtant sur plusieurs de ses grandes réalisations, que nous allons vous emmener à travers son histoire par le biais d'une approche chronologique et thématique.

Cette brochure est le fruit de deux auteurs différents que le CJC tient à remercier chaleureusement pour le travail qu'ils ont accompli : Frédéric Possemiers et Mathieu Brogniet. Merci à eux pour le travail de fourmi et de reconstruction réalisé ; sans vous cete ouvrage n'aurait pu voir le jour.

Nous espérons que vous prendrez autant de plaisir à lire notre histoire que les acteurs du CJC en ont pris à l'écrire.

Bonne lecture!

Julien Bunckens
Secrétaire Général

INTRODUCTION



Avant d'aborder la naissance et l'évolution du CJC, ses tenants et ses aboutissants, il est utile de nous replonger quelques décennies auparavant pour mieux comprendre le contexte de l'époque.

Les organisations de jeunesse, déjà plus d'un siècle !

Dans l'histoire de la Belgique, il faut remonter à la fin du XIX^e siècle pour voir naître les premières organisations de jeunesse. Les « patronages » sont à l'époque les plus connus. Sur les organisations et leur projet pédagogique, le message était plutôt rudimentaire. Un projet et une pédagogie propre aux mouvements de jeunesse ne prendront corps qu'au début du siècle suivant avec l'arrivée de mouvements structurés, notamment les Scouts de Baden Powell en 1911. Le pas est franchi. On passe de la préservation de la jeunesse à son éducation. C'est le début d'une longue histoire dont l'Action Catholique¹ est en Belgique le principal pilier. Elle se présente sous forme d'apostolat que le pape Pie XI définit comme « la participation du laïcat à l'apostolat de l'Église Hiérarchique ». En 1913, naît la « *Jeunesse Catholique Wallonne* » grâce à l'union du « *Secrétariat des Œuvres Apologétiques* »² et des « *Estudiantines de vacances* »³. Avec la Première guerre Mondiale, la « *Jeunesse Catholique Wallonne* » est appelée à disparaître.

L'entre-deux guerres : de l'ACJB à la spécialisation

En 1919, dans la même lignée et dans le même esprit qu'avant la guerre, naît l'Association Catholique de la Jeunesse Belge (ACJB)⁴. Celle-ci se veut soucieuse de répondre aux attentes des jeunes qui ont vécu la guerre et qui ne trouvent pas de place dans le plan de relance du gouvernement. Ils sont livrés à eux-mêmes et ont besoin de lieux d'épanouissement structurés. L'ACJB va se charger, dans un premier temps, d'encadrer tous les jeunes quel que soit leur milieu de provenance et, ensuite, de les éduquer.

1. Elle est considérée comme le seul remède possible au recul des idées catholiques. La tactique adoptée est de refaire par les laïcs eux-mêmes une ambiance favorable à la religion. Au laïcisme, l'Église oppose le laïcat chrétien.

2. Il est né à Louvain de l'idée d'une mission de rechristianisation des couches populaires. Il met en place des cercles d'études et lance un périodique intitulé L'Effort.

3. Ce mouvement est destiné à protéger spirituellement les collégiens durant le temps de vacances. Il publie un périodique intitulé *Le blé qui lève*.

4. L'ACJB conservera *L'Effort* comme périodique.

5. A ce jour, il reste encore des OJ coexistants suivant cette même logique : JOC et JOCF.

En 1924, pour répondre encore mieux à la détresse des jeunes travailleurs, l'Abbé Cardijn fonde la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC). C'est le début d'une période dite de « *spécialisation* ». Au sein de la jeunesse, vont fleurir un bon nombre de mouvements de jeunesse catholiques dits spécialisés. Ils répondent mieux encore aux attentes des jeunes en fonction du milieu dans lequel ils grandissent. Ainsi, apparaissent dès 1928 plusieurs mouvements spécialisés : la Jeunesse Etudiante Chrétienne (JEC), la Jeunesse Universitaire Chrétienne (JUC) et la Jeunesse Indépendante Chrétienne (JIC). Deux ans plus tard, la Jeunesse Agricole Chrétienne (JAC) vient s'ajouter à cette liste. Parallèlement, plusieurs mouvements d'éducation générale deviennent membres de l'ACJB : la Fédération nationale des Patros en 1928 et en 1931, le mouvement Scout, via la Fédération des Scouts catholiques (FSC) et les Guides catholiques de Belgique (GCB). Ce mélange de mouvements est loin de faire l'unanimité au sein de l'ACJB, certains étant opposés à la spécialisation des mouvements de jeunesse.

Les mouvements non seulement se spécialisent mais ils se différencient également par la coexistence d'une branche masculine et féminine. Nombreux sont ceux qui se développent parallèlement afin de faire découvrir au jeune sa vocation d'homme ou de femme, en l'aidant à s'épanouir⁵. Ces organisations de jeunesse féminines se réunissent au sein de l'Association Catholique de la Jeunesse Belge Féminine (ACJBF).

Il s'avère par la suite que cette situation fera des organisations de jeunesse catholiques un des berceaux de l'apostolat laïc de l'après-guerre. Autant de mouvements, à la fois divers et spécialisés mais complémentaires, rassemblant des dizaines de milliers de jeunes et soudés autour de l'unité du monde catholique prônée par le Souverain Pontife Pie XI, ne font que raffermir les convictions de leurs membres et donner une image forte et frappante de l'Église catholique au sein de l'opinion publique, tout au long de l'entre-deux-guerres.

Après la Seconde guerre Mondiale

La période après seconde guerre mondiale est déterminante pour l'avenir des mouvements de jeunesse catholiques en Belgique. En effet, au sortir de la guerre, trois grands changements se produisent : la remise en question de la spécialisation, l'intervention de l'État dans les problèmes de la jeunesse et

la crise de l'Action Catholique. Ils déclenchent au sein de l'Action Catholique et plus largement au sein de l'Église un inévitable repositionnement.

Mise en question de la spécialisation

Après la seconde guerre mondiale, les mouvements de jeunesse poursuivent leur expansion et se transforment. Au sein de la société belge en général, l'accroissement du bien-être et la réduction progressive des différentes couches sociales font que le nivellement culturel qui fournissait le plus grand nombre de jeunes aux mouvements s'estompe peu à peu⁶. Parallèlement, la multiplication des loisirs apparaît comme un autre facteur déterminant. C'est un véritable boum. Des activités toutes aussi attractives que les mouvements de jeunesse voient le jour. Ainsi, chaque mouvement est contraint de s'adapter s'il veut rester dans le coup. Certaines de ses adaptations sont particulièrement significatives. Citons la Jeunesse Agricole chrétienne (JAC) qui devient la Jeunesse Rurale Chrétienne (JRC). Par ce changement de nom, le mouvement veut marquer son ouverture à l'ensemble de la jeunesse rurale et non plus uniquement aux jeunes agriculteurs. La Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC) quant à elle se retrouve face à un dilemme : privilégier l'idée d'un mouvement de masse et de loisirs en milieu urbain et industriel ou susciter l'engagement d'un nombre réduit de militants sensibles aux besoins de la jeunesse travailleuse. C'est la seconde idée qui va être privilégiée tout en n'écartant pas le souci de masse. Quoi qu'il en soit, il apparaît aux yeux de tous que la jeunesse catholique n'a plus le quasi-monopole.

Intervention de l'État dans les problèmes de la Jeunesse

En avril 1945, l'État met sur pied le Service National de la Jeunesse (SNJ). Le but de ce service est de favoriser les contacts entre les mouvements et de les assister matériellement⁷. En décembre de la même année, l'État se lance dans une politique de jeunesse plus générale en créant un Conseil National de la Jeunesse (CNJ) dont l'objectif est d'examiner les problèmes de la jeunesse au sein d'une commission consultative⁸.

Du côté de l'ACJB, la méfiance est de mise. L'intervention de l'État est perçue comme une menace. Une note datant de juin 1954 en témoigne : « *la compétence du CNJ est forcément limitée. Nous irons même plus loin : nous dirons que nous avons intérêt à la limiter* ». L'ACJB ne tarde pas à réagir en mettant sur pied une commission chargée de négocier avec les pouvoirs publics. Avec le temps, le sentiment

6. Nous sommes en plein dans la période des « Golden Sixties » avec le développement de la société de consommation qui crée une classe économique « jeune », une industrie pour jeunes (mode, musique, loisirs...).

7. Ce service existe toujours aujourd'hui. Il s'agit du Centre de prêt de matériel de la Communauté française situé à Naninne, en région namuroise.

8. Avec la communautarisation, la CNJ deviendra le Conseil de la Jeunesse d'Expression Française (CJEF) le 27 juin 1970.

de défiance qui prévalait diminue comme en témoigne en 1959 l'aumônier de l'ACJB, Pierre de Lochet : « *ne sous-estimons pas la grande valeur de tout ce qui se fait en collaboration avec ceux qui ne partagent pas notre conception de vie.* »

Crise de l'Action Catholique

Cette crise ne va épargner personne. Suite à la guerre et déjà avant le concile de Vatican II, les manières d'envisager l'apostolat se transforment. Il y a d'une part « *la crise de croissance pour accéder au stade de vie adulte* » dira le Cardinal Suard, archevêque de Paris, mais d'autre part et surtout un « *senti-ment de recul, d'inadaptation malgré tant d'efforts* » que reprendra l'aumônier jociste Vanden Goten. Ce relatif déclin de l'Action catholique va avoir pour effet d'engendrer parallèlement une nouvelle dynamique dans le monde de la jeunesse catholique. Cette dernière trouvera un nouveau souffle durant l'été 1962.

CHAPITRE I. 1962 : LA CRÉATION DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE



Une naissance qui dépasse la demande

Les mouvements de jeunesse se trouvent devant un triple défi. Que mettre en œuvre pour rester dès lors dans le mouvement ? Comme chaque année, l'ACJB organise un week-end durant lequel l'avenir des mouvements est discuté. Le moment est choisi par certains membres pour proposer la création d'une instance extérieure à l'ACJB qui serait chargée d'étudier globalement les questions relatives à la jeunesse. Parmi ses initiateurs, Monseigneur Philips, aumônier du Jeugdverbond Katholieke Actie (JVKA), l'équivalent flamand de l'ACJB, l'abbé Leclercq de la JOCF, le Père Hanquet de la FSC, le Chanoine de Locht, aumônier de l'ACJB, et J.M. Parisi de la JEC. Au terme de nombreuses discussions émanant des mouvements et des représentants de l'Église, une note est envoyée aux évêques afin qu'ils se prononcent sur l'idée de constituer un secrétariat permanent, en soutien à l'ACJB. Ceux-ci accueillent l'idée de manière positive. Ainsi, durant l'été 1962, naît le « *Conseil National Catholique de la Jeunesse* » dont l'existence est rendue publique le 4 septembre par le vicaire général Schoenmaekers.

Alors qu'il est initialement prévu de constituer un conseil unique pour l'ensemble du pays, les évêques décident rapidement de mettre sur pied deux conseils, un de chaque côté de la frontière linguistique, les enjeux étant jugés forts différents. Au nord du pays, on parlera du *Katholieke Jeugd Raad*, KJR, alors qu'au sud, on évoquera le nom de *Conseil de la Jeunesse Catholique*, en abrégé CJC. La première réunion francophone se tient le 6 décembre 1962. Elle est présidée par Arnold Wynants, permanent aux Equipes Populaires¹.

Après quelques semaines, Monsieur Wynants, ayant jeté les bases du CJC, cède rapidement sa place de président à Urbain Vanderschraege de la JOC car « *c'était d'un jeune adulte dont le CJC avait besoin* » précise ce dernier. Mais, pourquoi plus un adulte qu'un jeune ? « *Les jeunes responsables de mouvements de jeunesse catholiques risquent d'être naïfs par idéalisme par rapport aux adultes et par rapport aux responsables de mouvements de jeunesse d'autres idéologies, plus directement en prise avec les subtilités du jeu politique* »².

1. Au préalable, il avait travaillé longtemps à la JOC.

2. Extrait du témoignage recueilli auprès de l'abbé Roger Gosseries, alors premier secrétaire général du CJC, citant les propos tenus par le Cardinal Suenens à l'époque.

L'épiscopat belge crée un conseil de la jeunesse

Les évêques de Belgique chargent le Conseil interdiocésain des Vicaires généraux de créer un Conseil de la jeunesse catholique. Celui-ci sans rien changer à l'activité des mouvements ou des confédérations de mouvements, sera le lieu de réunion de toutes les formes d'apostolat – au sens le plus large du mot – dans le monde des jeunes.

Ce conseil sera consultatif: sa compétence recouvre tous les problèmes religieux et moraux concernant la jeunesse.

La présence des Vicaires Généraux en son sein permettra le contact régulier avec la hiérarchie.

Le conseil de la jeunesse catholique se composera de deux sections selon la langue employée dans les mouvements ou les services intéressés. Il se donnera les commissions d'étude nécessaires.

Les deux sections de ce conseil auront à leur tête un laïc « président général du Conseil de la jeunesse catholique », nommé par les évêques. Le mandat présidentiel durera trois ans et ne sera normalement renouvelable qu'une seule fois.

Un prêtre « secrétaire général du Conseil de la jeunesse catholique » y remplira les fonctions de secrétaire et aura la responsabilité du service technique d'étude et de documentation utile au Conseil interdiocésain et au conseil de la jeunesse catholique.

La Libre Belgique, 01/10/1962

Un secrétariat de soutien

Outre un président, le CJC dispose également d'un secrétaire général à mi-temps. Cette fonction est attribuée par les évêques. Ils nomment l'abbé Roger Gosseries, professeur et aumônier local de divers mouvements dans la région de Charleroi. Il raconte les débuts du CJC : *« J'ai été interpellé par les évêques... ils m'ont expliqué leur désir, né d'une demande des mouvements de l'ACJB, de créer un secrétariat à mi-temps pour les renforcer. (...) Les évêques souhaitaient que l'on prenne plus en compte les services de jeunesse et les maisons de jeunes qui se développaient de plus en plus. Ils voulaient que le CJC prenne en compte toute la jeunesse dite inorganisée. De plus, nous sommes à l'époque des Golden Sixties. La culture et plus particulièrement la culture jeune allait avoir de plus en plus d'importance. L'Église voulait un pilier de la culture catholique »*. Pilier qui, toujours selon l'abbé Gosseries, *« devait faire le poids face aux jeunes organisés des différents partis que craignaient les évêques »*. Le CJC outrepassa rapidement son rôle de secrétariat de soutien. Ne répondant plus à l'attente initiale des mouvements de jeunesse, des réticences et une certaine méfiance apparaissent vis-à-vis du travail d'Urbain Vanderschraege et de Roger Gosseries. Mais, ce fut plus de peur que de mal. Avec du temps et du dialogue, les mouvements finissent par reconnaître l'action du CJC.

Des missions qui se définissent

D'emblée, le CJC tente de définir son champ d'action. Il se présente à tous comme un *« organe d'étude, d'action et de dialogue plus ambitieux que l'ACJB et JVKA - équivalent flamand de l'ACJB - auxquels les évêques reprochent leur faiblesse et l'insuffisance »* souligne Arnold Wynants.

La mission du Conseil

Le Conseil est essentiellement un organe d'étude et un organe d'action. Il convient de bien expliquer ce que nous entendons par là :

• **Organe d'étude.** Le Conseil se propose d'étudier dans la perspective qui est la sienne, la présence active de l'Église parmi les jeunes, le problème de la jeunesse (...). Le sujet est vaste et complexe. Aussi est-il utile d'indiquer quelques perspectives essentielles qui retiendront notre attention :

- soutien et développement des mouvements, services, groupements et initiatives de jeunesse,
- élaboration de grandes orientations et de positions communes relatives à l'action des pouvoirs publics dans le domaine de la jeunesse,
- contribution à l'élaboration d'une pastorale d'ensemble de l'Église de Belgique dans le domaine de la jeunesse.

(...) En résumé, au plan de l'étude, le champ du Conseil doit être compris dans le sens le plus large. La compétence, l'expérience des mouvements, services et groupements seront au départ de nos études, et constitueront pour le Conseil, une précieuse garantie d'efficacité et de réalisme.

• **Organe d'action.** Le Conseil n'est ni un directory de la jeunesse catholique, ni un super mouvement, ni un nouvel organisme dont le but est d'agir directement en matière de jeunesse. Le Conseil n'a pas pour but premier d'agir publiquement et directement. Cependant, les membres du Conseil jugeront dans la suite, en fonction des besoins, en quelles matières et sous quelles formes, le Conseil pourrait être appelé à agir directement sur le plan public. Il nous appartient tous ensemble d'en décider.

Nous aurons à réfléchir au plan de la coordination des activités, des mouvements, des groupements et des services. Il y aura là aussi matière à action pour les membres du Conseil.

Extrait de la déclaration d'ouverture du CJC, 06/12/1962

Dans la pratique, à l'issue de la première assemblée générale du CJC, 14 thèmes d'actions et d'études sont définis. Parmi eux, trois thèmes prioritaires sont choisis :

- Problèmes de la jeunesse inorganisée
- Problèmes de la politique de jeunesse
- Tâches spécifiques de l'Église et des chrétiens

Pour chacun d'eux, un groupe de travail est mis sur pied.

Composition de l'assemblée du CJC

Coordonné par un président et un secrétaire général, le travail s'articule autour des différentes priorités dégagées au sein de l'assemblée du CJC. Elle est composée de représentants de l'Église et de membres des mouvements affiliés à l'ACJB et l'ACJBF *« siégeant non pas d'abord comme représentants de leur organisation mais comme responsables, aux yeux de la Hiérarchie, du problème de la jeunesse dans sa totalité »* comme le précise la notification des Vicaires Généraux.

Liste des membres du CJC

Représentants de l'Église:

Mgr Heuschen, Vicaire Général de l'évêché de Liège
Mgr Blaimont, Vicaire Général de l'évêché de Namur
Mgr Joos, Vicaire Général de l'évêché de Tournai
Mgr Lagasse, Vicaire Général de S. Eminence le cardinal Archevêque de Malines Bruxelles
Mr Arnold Wynants, Président du CJC
Mr l'abbé Roger Gosseries, Secrétaire Général du CJC

Les associations de jeunesse membres:

CBTJ – Centre Belge du Tourisme des Jeunes
CE – Croisade Eucharistique
FIPAEI – Fédération des Institutions de Plein Air et de l'Enfance Inadaptée
FNP – Fédération Nationale des Patros
FNPF – Fédération Nationale des Patros de jeunes Filles
FNSEL – Fédération Nationale Sportive de l'Enseignement Libre
FRCBGS – Fédération Royale Catholique Belge Gymnique et Sportive
FSC – Fédération des Scouts Catholiques
GA – Groupes d'Amitié
GCB – Guides Catholiques de Belgique
ICC – Institut Central des Cadres
JEC – Jeunesse Etudiante Catholique
JECF – Jeunesse Etudiante Catholique Féminine
JIC - Jeunesse Indépendante Catholique
JICF – Jeunesse Indépendante Catholique Féminine
JOC – Jeunesse Ouvrière Chrétienne
JOCF - Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine
JRC – Jeunesse Rurale Chrétienne
JRCE - Jeunesse Rurale Chrétienne Féminine
PJLM – Praesidia de Jeunes de la Légion de Marie

CHAPITRE II. LA PREMIÈRE DÉCENNIE (1962-1970) VERS UNE RECONNAISSANCE



Les premières années du CJC sont décisives. Il doit en effet trouver sa place sur l'échiquier «jeunesse» tant au milieu des mouvements, groupements et services de jeunesse dont il est le coordinateur que par rapport à l'ACJB, l'ACJBF, le KJR et aux institutions politiques (CNJ) et ecclésiales.

À la tête du CJC, deux hommes: Urbain Vanderschraege¹ et l'abbé Roger Gosseries, le premier en qualité de président, le second au poste de secrétaire général. D'emblée, le CJC met sur pied plusieurs commissions, lance diverses opérations et veille à créer des relations sereines et des collaborations diverses avec les différents acteurs du monde associatif, politique et de l'Église. Un vaste chantier qui doit trouver ses marques...

Les relations CJC – ACJB

Dès l'annonce de la création du CJC en 1962, Manu Lousberg² souligne que «l'ACJB a accepté (sa création, NDLR) avec réticence de peur de perdre son indépendance, son autonomie et son expression». Le ton est donné. Les premiers moments de cohabitation entre l'ACJB et le CJC sont délicats. Les discussions sont vives. Les rapports de réunions laissent transparaître des problèmes de coordination du travail entre les deux institutions. L'ACJB se plaint du manque de moyens en personnes et en finances pour ses recherches par rapport au CJC. Il réaffirme également son autonomie et une certaine liberté. Quant au CJC, il demande plus d'ouverture au dialogue de la part de l'ACJB sur les recherches entreprises pour soutenir les liens avec les services et pour éviter les doublets dans le travail ainsi que les questions stériles de procédure. Malgré les discours, la situation ne s'améliore pas.

Dans la théorie, l'ACJB et le CJC sont deux organismes séparés. Le premier coordonne uniquement les mouvements de jeunesse catholiques, le second coordonne toutes les organisations de jeunesse

1. Il succède à Mr Wynants, nommé par les évêques sur proposition des membres du CJC.

2. Manu Lousberg est un ancien cadre de la FSC qui occupa le poste de commissaire général avant de devenir le dernier président de l'ACJB.

catholiques (mouvements, services et groupements). Sur le terrain, l'existence du CJC est remise en question par certains membres de l'ACJB qui voit en lui un concurrent, ce à quoi Roger Gosseries et Urbain Vanderchraege répondent qu'il « *fallait absolument affirmer une spécificité, une autonomie jeune sous peine de se faire gentiment récupérer ou mettre en boîte* » et « *faire valoir un point de vue jeune sur l'ensemble des problèmes de société* ».

S'ajoute à cela le manque de clarté dans la répartition des compétences qui engendrent des difficultés et des pertes de temps. Manu Lousberg relève trois types de difficultés. Tout d'abord, les mêmes personnes font partie des deux organismes pour les mouvements de jeunesse, ce qui implique fatalement un grand nombre de réunions, l'étude d'un grand nombre de problèmes, l'obligation de sauter d'une question à l'autre (alternance des réunions). Ensuite, la délimitation des sujets propres à chaque organisme est peu claire. Souvent un point d'actualité est mis à l'ordre du jour de la réunion la plus proche, peu importe qu'elle se déroule au sein de l'ACJB ou du CJC. Enfin, les mêmes personnes siègent à la fois à l'ACJB et au CJC, ce qui implique des incompatibilités d'agenda.

Sur base de ce constat, les deux institutions décident entre autre de maintenir les réunions de l'ACJB mais avec un ou deux points de recherche maximum. Le reste, notamment les questions d'actualité, est pris en charge et étudié par le CJC. Ainsi, pendant les premières années du CJC, les deux organismes ont pu conserver une collaboration intense et généreuse tout en se partageant la tâche pour éviter les pertes de temps et les redites.

Avec le recul, Urbain Vanderschraege nuance en 2001 : « *Les rapports n'étaient pas des relations de conflits mais plutôt de tensions lors de débats, l'ACJB voulant garder sa spécificité en tant que mouvement face à l'arrivée des services* ». Une tension dont les premiers présidents et secrétaire général du CJC se souviennent aussi : « *Entre SPJA et JRC³ ou dans certains autres cas, il a fallu en effet négocier quelques arrivées* ». Conscient de cette difficulté, ils ont œuvré pour la recherche de confiance entre les membres, mettant l'accent sur le fait d'« *apprendre à se connaître avant d'avoir un projet d'action commun (...) Il est plus fructueux d'accorder une importance primordiale à un climat de confiance et de collaboration afin de permettre de faire surgir de la vie et de l'expérience, des solutions adéquates aux problèmes qui peuvent se poser.* »

Des missions⁴

Pour organiser au mieux le travail, le CJC crée plusieurs commissions dans lesquelles se trouvent des responsables des associations membres. Parmi celles-ci, l'une porte sur la *politique de jeunesse*. Elle est le moteur de cohésion entre toutes les associations membres. Elle suit de près tous les dossiers traités au Conseil National de la Jeunesse (CNJ)⁵. Un deuxième axe de travail porte sur les maisons de jeunes: quelle place et quelle valeur *les maisons de jeunes* ont-elles dans l'effort d'apostolat de la jeunesse? D'autres commissions réfléchissent à *la mixité* au sein de groupes d'ânés et dans les maisons de jeunes, à *la valorisation des associations de services*, désireuses de découvrir davantage leurs complémentarités mutuelles, à *la préparation aux fiançailles et au mariage*, à *la pastorale de jeunesse*... Cette dernière est particulièrement active. Elle axe son travail sur les jeunes qui se sentent exclus et manipulés dans une société de consommation dirigée par et pour les adultes. Elle aborde aussi les problèmes de paix au travers d'une campagne de sensibilisation et interpelle la communauté chrétienne sur la participation des jeunes aux structures diocésaines de dialogue.

Afin d'alléger l'ordre du jour des A.G. tant sur la forme que sur le fond, et parallèlement aux commissions, des groupes de travail sur des questions plus ponctuelles voient le jour autour de thématiques variées: « *jeunesse et mass média* », « *vacances et tourisme* » s'intéressant à la présence chrétienne dans les milieux de vacances ou encore « *expression publique* » dont l'objectif est d'améliorer les relations publiques des associations de jeunesse.

Afin d'offrir davantage de convivialité et d'efficacité, le CJC organise des rendez-vous d'étude plus importants. Ainsi, chaque année au mois de septembre, les associations membres se retrouvent un week-end pour définir la ligne directrice et les chantiers à entreprendre pour la nouvelle année du CJC. Outre ce week-end annuel, plusieurs journées sont organisées tout au long de l'année ayant des objectifs variés: initier un nouveau chantier, présenter les conclusions d'une étude ou encore relancer une question déjà abordée. Parmi ces thèmes, on trouve la pédagogie de l'espérance, l'éducation à l'engagement, l'éducation à la foi, la pédagogie de l'esprit critique, l'éducation aux médias, la formation des cadres. D'autres débats encore portent sur la responsabilité des associations dans l'évangélisation des plus de 16 ans, la responsabilité des prêtres et leur mission de délégués à la jeunesse, la participation des jeunes aux structures diocésaines de dialogue, le rôle des représentants de l'enseignement en vue d'une éducation globale des jeunes notamment face à la montée des loisirs, etc.

4. L'expression du mot « mission » est volontaire car c'est ce mot qui était utilisé dans les rapports de réunions pour désigner les grandes lignes directrices du CJC.

5. Le CNJ est officiellement installé le 26 mars 1965.

Au-delà des réflexions, des réalisations

La plupart des commissions, des groupes de travail et des journées d'études ont donné lieu à des publications écrites, sous la forme de communiqués de presse, de notes, de recommandations ou sous la forme de mémorandums, de plaquettes voire de brochures. Ces publications sont destinées tantôt aux responsables nationaux, régionaux voire locaux des associations de jeunesse, tantôt à la presse, au monde politique et à l'Église.

C'est notamment le cas pour la commission *politique de jeunesse*. Après avoir mené une réflexion sur la politique communale de jeunesse, la commission publie en 1966 une brochure intitulée «*Les Conseils Communaux de Jeunesse. Pourquoi, Comment ?*». Elle réalise également plusieurs mémorandums sur la politique de jeunesse, sur la politique des loisirs. Elle enverra aussi une lettre à la RTB regrettant le manque de considération en matière de politique de jeunesse.

La commission «*Pastorale de jeunesse*» quant à elle réalise une brochure «*Jeunes chrétiens et la paix*», dans la foulée des marches antiatomiques dont le CJC est partenaire, et une plaquette sur la participation des jeunes aux structures diocésaines de dialogue.

Des actions concrètes et médiatiques

On peut citer :

- Une collaboration en 1964 et 1965 à l'organisation de plusieurs marches antiatomiques. Actions à la base d'une large collaboration entre des mouvements et des services dont la JEC, la JOC et la FNP.
- Le lancement de l'opération «*Amitié*» qui consiste à promouvoir des échanges entre jeunes néerlandophones et francophones. Les rapports avec le Nord du pays et les échanges autour de projets communs sont difficiles, voire quasi-inexistants, tant les ambitions, les moyens, la culture jeune et les services sont différents de part et d'autre de la frontière linguistique.
- Une collaboration avec Infor-Jeunes en 1969 autour d'une campagne sur «*la drogue*» et «*le vote à 18 ans*». Cette campagne a été initiée suite aux regrets exprimés du peu d'efficacité de l'action répressive menée par les pouvoirs publics vis-à-vis des vrais responsables de la diffusion de la drogue.



64 - 65 Le CJC participe à plusieurs marches antiatomiques. Nos représentants portent des ballons « Jeunes en Mouvement ».

- Un coup de gueule : le boycott du Salon International de la Jeunesse de Bruxelles, sous le slogan : « les jeunes ne sont pas à vendre ». En effet, ce salon ressemble fortement à une foire, un marché des produits de consommation pour les jeunes. Le CJC s'oppose alors publiquement à cette « manifestation essentiellement commerciale et à la volonté exprimée des organisateurs de conquérir un marché jeune ».

Bref, le rythme de travail est soutenu. Les réunions sont nombreuses. Une réalité qu'Urbain Vanderschraege commente : « nous sommes harcelés de réunions mais nous ne nous rencontrons pas assez ».

Lorsque nous évoquons aujourd'hui la difficulté de fixer des lieux d'échanges entre les OJ, Roger Gosseries et Urbain Vanderschraege insistent sur le fait que leur combat de fond a été *« d'apprendre à se découvrir dans nos différences et nos ressemblances pour consolider l'équipe et ainsi collaborer dans des projets communs »*.

Liens avec les régionales

À côté du CJC, installé rue Guimard à Bruxelles, des coordinations régionales des organisations de jeunesse catholiques se mettent en place aux quatre coins de la Belgique francophone : Verviers, Liège, Namur, Charleroi ainsi qu'au Luxembourg, dans le Brabant wallon et le Hainaut. Dès le début, les relations s'annoncent complexes car les régionales sont constituées exclusivement de bénévoles. Plus qu'une question de volonté ou de motivation, c'est surtout un problème de temps et de moyens qui est la cause du relatif manque de connexion entre les régionales et le national. Conscient de cette difficulté, le CJC se décentralise et multiplie les rencontres avec les CRJC. Cette dépense d'énergie va porter ses fruits. Chacun peut s'exprimer. Les attentes des uns et les revendications des autres permettent de mieux cerner le type de collaboration à envisager. La connaissance des difficultés permet aussi de formuler un malaise partagé par les CRJC : *« Sommes-nous bien compris par les mouvements et les services locaux ? »*. En effet, elles sont peu sollicitées par la base, qui s'adresse de manière naturelle directement aux fédérations et coordinations « nationales ». Pour Urbain Vanderschraege le problème ne se situe pas au niveau du CJC mais auprès des mouvements eux-mêmes. *« Si les régionaux sont en retrait, c'est d'abord à cause des mouvements et services. En effet, c'est à eux d'attirer l'attention dans leurs propres niveaux régionaux et locaux sur le fait qu'il existe des CRJC à leur service »*.

Tout est donc une question de communication et de temps. La prise de conscience du rôle de chacun et la reconnaissance mutuelle vont s'affiner progressivement. Des liens se tissent. Les régionales prennent des initiatives et certaines transmettent leurs idées. Une d'elle suivra son chemin : la rédaction d'un bulletin périodique par le CJC. En février 1970, c'est chose faite. Le CJC se dote d'un modeste bulletin d'informations contenant une rubrique « actualité » sur la politique de jeunesse. Il fait écho de la vie du CJC et de l'état d'avancement des travaux des différentes commissions et dresse un agenda des activités des différents mouvements, groupements et services membres du CJC. Le *« CJC – Informations »* est né.

Rapports avec le monde politique

Vis-à-vis des partis politiques

De nombreuses personnes, hors et au sein du monde politique, considèrent le CJC comme une institution politiquement marquée. CJC et PSC seraient étroitement liés. Ce raccourci facile est loin de traduire une quelconque réalité même si certains le souhaitent, particulièrement les jeunes PSC. Ces derniers en effet multiplient les contacts et les demandes d'adhésion au CJC. Celles-ci n'aboutiront pourtant jamais. Le CJC, dès sa création, voulant délibérément se prémunir de tout étiquetage ou récupération politique.

Toutefois, cela n'empêche pas le CJC d'avoir des contacts avec ce parti au pouvoir et notamment avec son président Vanden Boeynants ainsi qu'avec un jeune parlementaire prénommé Charles-Ferdinand Nothomb. Par le biais de ceux-ci, le CJC souhaite se faire entendre et ainsi participer indirectement aux débats portant sur des questions liées au monde des jeunes.

Vis-à-vis du gouvernement

Le CJC a de l'ambition et des idées. Il suggère au ministre de la Culture, Monsieur Pierre Harmel, que *« soit désigné un ministre de la Culture pour le secteur francophone, secondé par des attachés de cabinet chargés des problèmes de la jeunesse et choisis en fonction de leur compétence particulière en la matière »*. En mars 1968, le CJC émet le souhait que l'on *« propose un ministre – secrétaire d'État chargé de la politique de jeunesse et dépendant directement du Premier Ministre »*.

Vis-à-vis du Conseil National de la Jeunesse (CNJ)

Mis en place en 1965, le CNJ unitaire entretient peu de contacts politiques avec le CJC. Les réunions et les interpellations de cet organe consultatif ne sont pas légions. En réaction, le CJC met sur pied une commission chargée de suivre son évolution et d'examiner en parallèle les dossiers étudiés. Le travail tourne tantôt autour de l'examen des critères de reconnaissance pour l'octroi de subsides aux mouvements, tantôt autour de la formation des cadres ou encore des problèmes liés au détachement pédagogique. Par contre, le CJC rencontre davantage le Service national de la Jeunesse (SNJ) qui s'occupe de questions administratives et matérielles.

Toutefois, le 5 juin 1969, le CNJ va faire parler de lui au sein du CJC. En effet, à cette date, il reconnaît officiellement le CJC comme organisme de coordination d'associations de jeunesse, par suite de l'arrêté ministériel du 9 mai.

Relations avec l'Église

Les relations avec l'Église font partie des tâches essentielles du CJC puisqu'il a reçu pour mission de se préoccuper de la pastorale de jeunesse au sens large. De plus, la présence des Vicaires Généraux en son sein permet d'entretenir des contacts réguliers avec la Hiérarchie. Les échanges sont de diverse nature : intervention au cours des débats, demande d'avis au CJC, rôle d'intermédiaire vis-à-vis de la Conférence Episcopale, ...

Les rapports du CJC avec l'Église sont respectueux et obéissants, en témoigne les vœux de fin d'année envoyés aux vicaires généraux Blaimont et Lagasse. *«Croyez Monseigneur que les jeunes apprécient beaucoup votre participation régulière aux réunions et les conseils judicieux que vous leur apportez à l'occasion. Croyez Monseigneur qu'au-delà des interrogations que provoquent inévitablement des orientations assez neuves, tous les responsables jeunes présents au Conseil ont profondément apprécié cette volonté d'informer et de dialoguer dont vous et vos adjoints ont fait preuve. (...) Soyez assurés de notre désir de travailler de notre mieux dans la collaboration avec la Hiérarchie et selon ses orientations»*. Au-delà de ces mots, l'abbé Gosseries se souvient que les évêques *«se préoccupaient peu du travail éducatif du CJC»*. *Faut-il y voir un signe de désintérêt ou de confiance ? Selon l'abbé Gosseries, on peut «y voir un signe de confiance»*. Des propos à relativiser car pour certains évêques, dont Monseigneur Himmer, évêque de Tournai, une crainte est manifeste. Certains hommes d'Église se préoccupent de l'orientation de certains mouvements, d'autres pas. Cette crainte est liée au changement de mentalité qui s'opère petit à petit fin des années 60. On passe de l'apostolat mandaté par les évêques à une action des baptisés.

Toujours est-il que *«le CJC souhaite voir s'établir un dialogue encore plus permanent afin de pouvoir mieux partager les préoccupations de la Hiérarchie à propos de l'évangélisation de la jeunesse»*. Les rencontres se multiplient durant les années 1966 et 1967. Chaque Vicaire Général reçoit la visite du CJC. Le dialogue porte sur leurs préoccupations par rapport à de la pastorale de jeunesse dans leur propre diocèse.

Quant à la présence de l'abbé Gosseries à la fonction de secrétaire général du CJC, les choses sont claires tant vis-à-vis de la Hiérarchie qu'envers les associations. *«J'avais un rôle pastoral et administratif. Jamais je n'ai voulu apparaître comme l'œil de la Hiérarchie ou son porte-parole. Pour cela, il y avait les Vicaires Généraux»*.⁶

6. La fonction de vice-président liée à celle de conseiller théologique n'est pas encore d'actualité. Elle apparaîtra plus tard avec l'arrivée de Jacques Vallery.

Les années 60 se présentent dès lors comme une période qu'Urbain Vanderschraege et Roger Gosseries qualifient aujourd'hui « *d'euphorique* » même pour l'Église. La société belge ne semble pas ébranlée par les événements de mai 68. Aux alentours des années 1972-1973, ces répercussions vont se faire ressentir dans notre société et plus particulièrement au sein de la jeunesse.

Réflexion sur l'orientation du CJC

A la fin des années 60, le CJC multiplie les notes de réflexion sur son orientation. Il se repositionne, redéfinit son champ d'action et se réaffirme.

Le CJC est un Conseil de jeunesse catholique.⁷

Un **conseil**, c'est à dire un carrefour de réflexion et d'échange, de concertation et d'entraide mais aussi un organe d'expression et de représentation.

Un **conseil de la jeunesse catholique**. La mission du CJC se situe en référence à la mission de l'Église axée autour de trois pôles: l'évangélisation, l'éducation de la vie de foi et le service du monde. En CJC, nous devons collaborer et travailler dans une conception qui embrasse l'ensemble de la mission de l'Église vis-à-vis de l'ensemble de la jeunesse, conscient que collectivement et complémentirement notre responsabilité commune se situe à ce niveau.

Un conseil de Jeunesse... par rapport à l'Église et à la société civile.

Par rapport à l'Église, parce que nous sommes l'Église dans le monde des jeunes, au CJC, nous sommes solidairement et complémentirement responsables de la mission de l'Église dans le monde. Ceci exige une double fidélité. Une fidélité à tous les aspects de la mission de l'Église et une fidélité aux valeurs, aux aspirations et aux besoins de la jeunesse qui sont pierres d'attente pour l'évangile ou question de Dieu adressée à l'Église à travers la jeunesse. Parce que nous sommes un Conseil de jeunesse, nous avons à interpeller non seulement l'Église en tant que Hiérarchie mais plus encore toute la communauté chrétienne pour proposer une vision jeune des problèmes. Par rapport à la société civile, le CJC doit collaborer avec d'autres jeunes d'idéologies différentes et avec les adultes pour travailler à une cité qui permettent aux jeunes de se réaliser en tant qu'êtres humains.

7. la date exacte du document n'est pas mentionnée précisément. La note complète est de 9 pages.

CHAPITRE III. LES ANNÉES 70.



Ses missions

Les missions du CJC n'ont pas changé et s'inscrivent dans la continuité de la décennie précédente. Le CJC ne s'affiche toujours pas comme un bloc catholique faisant face à d'autres ou étant pendant au Conseil National de la Jeunesse (CNJ). Il est et reste un organe d'étude et d'action en vue d'une meilleure coordination des associations grâce notamment aux apports des groupes de travail et des commissions mais aussi des personnes qui le dirigent.

Dans le même temps, il s'ouvre vers de nouveaux horizons et développent de nouveaux chantiers. L'action vise tous les niveaux de pouvoir, du local à l'international, en multipliant les secteurs. Les groupes de travail et commissions jouent davantage un rôle important, les publications se multiplient... Il faut trouver des réseaux de communication fiables, se créer un tissu relationnel fort et nouer des partenariats durables.

Des commissions et groupes de travail

Comme souligné plus haut, les groupes de travail et les commissions se multiplient. Certains portent sur la politique interne et la politique internationale; d'autres sur des questions d'Église et ses relations avec jeunes; d'autres enfin mettent l'accent sur des questions de société comme le chômage, le travail des jeunes, les relations nord-sud, les jeunes et l'Europe, le statut des enseignants, etc.

Zoom avant sur deux groupes de travail pour comprendre à portée et l'impact de leur action.

« L'emploi et le chômage des jeunes ».

Si cette question est aujourd'hui un dossier épineux, il en était déjà de même à cette époque. Dans un contexte de crise, liée à celle du pétrole en 1976, le CJC met sur pied un groupe de travail chargé de réaliser un dossier (diffusé à plus de 16.000 exemplaires) en vue de sensibiliser les jeunes et les adultes à la question du chômage. Il lance alors une campagne, largement relayée dans la presse radio et télévisuelle, sous le slogan : « 120.000 jeunes inutiles ou la société est-elle mal organisée ? » et élabore un jeu didactique intitulé : « Le jeu des sans-emplois » s'inspirant des règles du jeu « Les 1000 bornes ».

« Politique de l'enfance »

Au départ d'un regroupement de responsables de plaines de jeux, le CJC tente de soutenir les efforts déployés en vue de l'instauration d'une politique de l'enfance. Le groupe de travail se consacre à donner une suite aux revendications politiques en matière d'espace de jeux, d'environnement éducatif de l'enfant, de soutien des pouvoirs publics aux organismes actifs en ce domaine.

Pour valoriser les recherches des différents groupes de travail et commissions, le CJC multiplie les publications, crée un bulletin d'information et une revue, organise des journées d'études et d'échanges...

Des nouveautés

Pour répondre à une attente grandissante, le CJC se lance en février 1970 dans la rédaction d'un bulletin d'information interne d'abord intitulé « Informations CJC » puis intitulé moins d'un an après « Informations et documents sur la Jeunesse » en abrégé « I&D ». Ce bulletin contient les rapports des réunions, des questionnaires, expose les démarches accomplies et les résultats de différentes recherches menées par les groupes de travail et commissions. Cette source intéressante relate les dossiers sur lesquels le CJC a porté toute son attention. Parmi ceux-ci, épinglons « Engagement politique, expression de la foi, appartenance à l'Église », « les jeunes et l'Europe », « rapport sur le phénomène de l'incroyance des jeunes », « le chômage des jeunes », « objection de conscience... et après », etc. Autant de thèmes qui en disent long sur la diversité et la richesse de l'action du CJC.

Correspondance 1

Le mensuel interne des organisations de jeunesse
membres du conseil de la jeunesse catholique



Mobilisez-vous avec le CJC.
Action "Mouillez-vous
pour la vie associative"
à Bruxelles le 9 mars 1994
à 10 h00 (les infos suivront)



Correspondance.
Pour digérer l'info,
c'est l'Alka Setzer
de la politique
de la jeunesse

*Octobre 72, Naissance
du 1^{er} Correspondance.
La couverture présentée
date du relooking de 1994.*

En octobre 1972, apparaît le «*Correspondance*»¹, un magazine plus étoffé que «*I&D*», notamment par une abondante revue de presse. L'«*I&D*» disparaît rapidement au profit du *Correspondance* que les cadres des OJ reçoivent encore à l'heure actuelle. Dans la foulée, en octobre 1975, un autre périodique voit le jour, nommé «*Informations et documents sur la jeunesse – communiqués*», l'ancêtre de «*Jeunes en mouvement*» en abrégé «*JEM*»², destiné aux animateurs locaux et responsables régionaux des OJ membres du CJC.

Outre ces publications, le CJC réalise également plusieurs outils éducatifs dont des jeux de sensibilisation. Par exemple, un «*Jeu des sans-emploi*» amène le jeune à vivre et à comprendre les situations que vivent à l'époque de nombreux travailleurs touchés par la crise économique ou encore un «*Jeu de l'oie Tiers-monde*» dans lequel le jeune est invité à découvrir des pays du sud du continent africain. Citons aussi une BD «*aventure pour un scrutin*» en rapport avec les élections européennes.

Parallèlement, le CJC organise plusieurs journées de rencontre, d'étude et de recherche sur différents thèmes : «*Les jeunes : rôle politique et valeurs ?*», «*la responsabilisation des mouvements dans l'évangélisation des plus de 16 ans*», «*l'objection de conscience*».

Notons que si le CJC est bien présent en Communauté française, il l'est tout autant au plan international. On enregistre une présence croissante de sa part à différents colloques et séminaires européens dont ceux organisés par la Fédération Mondiale de la Jeunesse Catholique (FMJC) dont le CJC est membre. Le CJC se veut acteur à tous les niveaux sur deux axes : la coopération au développement et la promotion de la justice internationale. Toutefois, il ne sert à rien de courir le monde pour être davantage efficace au plan international. Le CJC l'a bien compris. Aussi, tout en restant en Belgique, il crée des partenariats avec le CNCD, Justice et Paix ou encore Entraide et Fraternité et adopte des positions face à des campagnes de solidarité internationale.

Deux nouvelles flèches à son arc

Tout d'abord, sous l'impulsion de son président Robert Molhant, le CJC ouvre un nouveau chantier, celui de la formation. Les associations de jeunesse, sur des modes très différents, forment leurs cadres et militants ou préparent des jeunes à animer des groupes, des camps, des quartiers. Pour favoriser l'analyse et le développement des divers processus de formation, le CJC a appuyé l'évolution d'un service technique de formation, l'Institut Central des cadres (ICC) reconnu officiellement par les pouvoirs publics.

1. Les cadres des associations membres reçoivent encore aujourd'hui ce bulletin. Il a évolué au fil du temps tant sur la forme que sur le contenu. La principale évolution est l'introduction en 1978 de coupures de presse à la demande de l'Assemblée Générale du CJC.

2. *JEM* est d'abord bimensuel (6n°/an) avant de passer à la formule trimestrielle. La revue a cessé d'être éditée en février 2005 avec son numéro 112. Elle était diffusée à 20.000 exemplaires.

Il devient le « service de formation » du CJC. Ensemble, ils cherchent à préciser les orientations fondamentales en matière d'une politique de la formation des cadres. C'est un des apports fondamentaux de Robert Molhant qui, à partir de son arrivée au CJC en 1971, exerce les fonctions de responsable permanent chargé de la formation de cadres, de l'animation pédagogique et de l'animation des équipes chargées de la publication des documents à caractère pédagogique.

Entre le CJC et l'ICC, comment est-on arrivé à cette collaboration ?

« Dans nos relations avec le politique, nous découvrons que les coordinations socialistes et libérales avaient des subsides pour la formation des cadres, au sein d'un « institut » lié à la coordination. Or, au même moment, Léon Quoibon, alors président de l'Institut Central des Cadres, dirigeant à l'époque de la FNP, voulait se « débarrasser » de cet Institut. Il avait été créé par Amand Debaille, ancien vice-président de la FNP, passé au cabinet de la culture et chargé des politiques sportives (ADEPS). Ces deux hommes étaient d'avis qu'il était plus logique de rattacher cet Institut au CJC³. Nous avons donc avec Roger et Urbain envisagé cette reprise. Je suis donc allé avec ma 2 CV rechercher des « tonnes » d'archives de brevets chez Léon Quoibon à Aywaille. Et puisque j'étais détaché de l'enseignement pour la formation des cadres, je me suis retrouvé chargé de l'ICC. Quelques mois plus tard, en rentrant les rapports d'activités au ministère, nous avons vu arriver une manne financière, les subsides pour la formation des cadres ! Le politique commençait à « équilibrer » les subsides formation entre libéraux, socialistes et catholiques ! »

Ensuite, durant les années 1977 et 1978, la commission « Foi – engagement » menée par l'abbé Jacques Vallery⁴, vice-président⁵ du CJC de 1976 à 1982, marque le CJC de son empreinte. Si l'ensemble du travail du CJC s'inscrit dans la continuité de la précédente décennie, il faut toutefois nuancer. Avec la commission « Foi-engagement », il faut parler de « rupture » avec le passé marqué par une certaine neutralité, période de non conflit vis-à-vis de l'Église. L'action de Jacques Vallery est une évolution fondamentale. En effet, il a la double volonté d'être toujours d'Église et de valoriser les réflexions, faites à partir des jeunes, plus liées au courant de la société. Ce type de travail apparaît à l'époque comme une nouveauté aux yeux de tous et de l'Église en particulier. En lien avec cet ouvrage, la commission met sur pied deux projets de formation « théologique » pour permettre aux jeunes de sortir de l'impasse et d'exprimer leur foi en positif.

3. La FNP était pratiquement la seule OJ à utiliser le brevet de l'ICC, à côté des écoles de cadres liées aux plaines de jeux de l'abbé Froidure, de J&S et de l'Institut Marie Haps.

4. L'abbé José Reding, futur successeur à Jacques Vallery, collaborera étroitement à cette commission.

5. Aujourd'hui, la fonction de Vice-président a été remplacée par celle de conseiller théologique.

*Jacques Vallery
et Carl Van Doorne.
Respectivement
vice-président
et Secrétaire général
du CJC en 1977.*



Le CJC en rupture avec le passé...

Parmi les travaux publiés par la commission Foi – engagement, un ouvrage va faire parler de lui : « *Ma foi oui, ma foi non... la foi dans la vie des jeunes* ». Pourquoi est-il difficile aujourd’hui, même pour les jeunes de toute bonne volonté, de dire leur foi en Dieu ? La parole est laissée aux jeunes. Ils expriment leurs convictions les plus profondes tant au niveau de leurs options socio-politiques que religieuses. L’approche du livre se fait selon trois langages : la motivation, la séparation et l’identification. Un scout ne dit en effet pas sa foi comme un militant de la JOC. Suite à cette réflexion théorique, la commission tente de savoir quel langage serait souhaitable aujourd’hui. Elle conclut que c’est dans l’articulation des trois qu’il faut trouver une réponse.

Un mot sur la composition des membres du CJC pour signaler que le CJC reçoit et accepte en 1976 la demande d’adhésion de « Jeunesse & Santé », le service jeunesse de la mutualité chrétienne.

C'est aussi cette année-là que le CJC se constitue en ASBL, le 2 septembre 1976 plus exactement, date de parution de ses statuts au Moniteur Belge. C'est l'occasion de redire qui on est et ce que l'on fait.

Liens avec les Régionales

Dans plusieurs régions de la partie francophone du pays, se sont créés des Coordinations Régionales de Jeunesse Catholique (CRJC) qui, dans un esprit de très large autonomie, développent la concertation, la collaboration entre organisations et groupes régionaux. Tenant compte de la diversité des organismes, services et initiatives existants, la composition et les activités des coordinations varient selon les régions. C'est pourquoi le CJC décide de multiplier les rapports. L'information et la collaboration fonctionnent dans les deux sens. Les « Régionales » du CJC participent notamment à un week-end au domaine de Mozet durant lequel chacune exprime ses attentes. Ainsi, les membres de la régionale de Bruxelles souhaitent un « boum » du style de Taizé pour réfléchir ensemble par groupe de jeunes sur leur action et leur vie. A Charleroi, on souhaite davantage de communication avec le « national » malgré les nombreux contacts déjà établis. Il est plus particulièrement demandé aux responsables nationaux de conscientiser les responsables locaux à ne pas hésiter à aller trouver les CRJC. Les régionales de Tournai et du Luxembourg émettent le même souhait. Elles se demandent pourquoi elles existent si les associations s'adressent systématiquement au CJC national. A Verviers, par contre, la préoccupation est toute autre. Le nombre de vacanciers et de touristes ne fait qu'augmenter dans cette région de même que le nombre de jeunes. La régionale se demande ce qui se passera lors du passage à 5 jours d'école par semaine. Comme solution, les responsables verviétois envisagent la mise sur pied de mouvements de jeunesse d'été dans les campings.

Comme c'est le cas depuis le début, il est difficile pour le CJC d'établir des liens réguliers avec les CRJC car ceux-ci ne disposent pas de permanent. Pour pallier à cette difficulté, le CJC va continuer de travailler au maximum par courrier tout en se déplaçant davantage dans les régionales. Ce système exigeant va porter ses fruits notamment à Liège⁶ et dans le Brabant wallon.

En 1978, la question de la raison d'être des CRJC se pose à nouveau : « *Souhaitons-nous une coordination régionale des mouvements ?* ». Sous quelle forme et dans quelle perspective ? Les conclusions

6. Le Centre Régional des Jeunes Chrétiens de Liège est aujourd'hui le seul « CRJC » à encore exister et fonctionne de façon permanente. Ils ont changé de nom en 2005 pour devenir les « Services diocésains des Jeunes »

laissent apparaître que les bénévoles des régionales des mouvements sont déjà débordés, que les réunir est très difficile et qu'ils ne se déplacent que pour du concret. Ces constats vont rester sans réponse.

Rapports avec le monde politique

Le CJC lance dans la seconde moitié des années 1970, une vaste campagne d'affichage avec la diffusion à plus de 27.000 pièces d'un autocollant intitulé : « *Jeunes en mouvement vers une autre société* ». Cette campagne est lancée en réaction contre les pouvoirs publics, qui privilégient les initiatives publiques dans le domaine des loisirs et de la formation permanente, et oublient les mouvements en n'accordant que peu de crédit aux organisations volontaires.

Vis-à-vis des partis politiques

Avec des responsables comme Carl Vandoorne (d'abord président puis secrétaire général au CJC), Bernard Quinet et Jean-François Heinen, le CJC va de plus en plus prendre conscience de l'importance de son action politique. Il en fait un de ses thèmes d'année et même de décennie. En commission politique, en décembre 1979, les J/CSC prennent position sur l'action politique du CJC. « *La chose est tout à fait exclue de permettre aux JSC comme à d'ailleurs d'autres organisations politique de jeunesse de faire partie du CJC. S'il devait en être autrement, nous devrions remettre en cause notre propre adhésion au CJC. Il faut marquer notre indépendance car les OJ membres du CJC ne font pas nécessairement le choix politique PSC. Donc nous sommes contre le fait de créer une Fondation Politique du CJC mais nous sommes partisans d'un système de rencontres avec certains mandataires politiques et organisations politiques de jeunesse pour débattre de nos options et choix et peut-être envisager les prolongements politiques possibles et à promouvoir* ». Le discours est limpide. Le CJC ne veut pas dépendre du PSC ni d'une quelconque autre famille politique, ce qui n'exclut pas qu'il peut avoir des contacts sur des questions politiques. Le CJC a sa propre identité qu'il compte bien défendre et garder, malgré le fait que certains de ses membres très minoritaires regrettent les non-présences des JSC et qualifient l'attitude du CJC de « *mauvaise querelle à vouloir les rejeter* ».

Vis-à-vis du gouvernement

L'action majeure de cette décennie reste le travail mené par le CJC dans la réalisation d'un mémorandum « Jeunesse » à déposer aux pouvoirs publics. Il ne sera pas le seul à mener ce projet. Celui-ci

7. Le président de l'époque n'est autre qu'Urbain Vanderschraege.

8. Ces craintes étaient fondées car 20 ans plus tard, il ne l'était toujours pas !

9. 20 ans plus tard, les CJ n'avaient toujours pas de décret malgré maintes propositions de projets en la matière.

se réalise en commission tant au sein du CJC que du CJEF⁷ et aboutira à un décret fixant les conditions de reconnaissance et d'octroi des subventions aux Organisations de Jeunesse. Ce texte est voté le 17 juin 1980 à l'unanimité par l'assemblée plénière du Conseil Culturel de la Communauté Française. Ce décret est le fruit de nombreuses discussions menées pendant 6 ans au sein du CJC, avec le CJEF et avec le ministère de la Communauté Française. Ainsi, la Belgique devient un des seuls pays européens à avoir traduit le travail des OJ en texte de loi. Pour le CJC, ce décret est une pièce maîtresse de la politique de jeunesse. Mais, cela n'empêche pourtant pas certains de se montrer déjà sceptiques car ils craignent un manque de moyens financiers pour qu'il soit appliqué⁸. Une augmentation budgétaire de 43% serait en effet nécessaire : le budget devrait passer de 107 à 150 millions de francs.

A côté du décret sur les organisations de jeunesse, un autre secoue aussi les passions. Il s'agit d'un texte sur « *les centres de jeunes* » déposé sur la table par l'Exécutif de la communauté française en octobre 1980 et qui malgré bien des débats au sein du Conseil de la Jeunesse n'aboutira pas⁹.

Réalisations et actions

Outre les publications régulières, le rassemblement et la fête des jeunes travailleurs à Charleroi, la campagne des « *120.000 jeunes inutiles ou la société est-elle mal organisée ?* » et la parution de l'ouvrage « *Ma foi oui, ma foi non* », d'autres réalisations vont voir le jour.

La fabrication d'outils pédagogiques en rapport avec l'actualité directe permet au CJC de répondre à de nombreuses attentes. C'est une des raisons qui expliquent le succès d'une large majorité de ses réalisations.

Une commission pédagogique du CJC a fortement travaillé durant cette décennie et a ainsi créé plusieurs outils. Comme déjà évoqué, le CJC a notamment réalisé un jeu de l'oie sur le thème du « *Tiers Monde* ». L'idée de ce jeu est née suite à une visite de Robert Molhant en Afrique du Sud et d'une rencontre avec Entraide et Fraternité. C'est un jeu accessible aux enfants dès l'âge de 9 ans, qui invite à découvrir trois pays du continent africain : l'Afrique du Sud, la Rhodésie et la Tanzanie. Ce jeu rencontre un réel succès et se fait connaître un peu partout dans le monde comme en témoigne les nombreuses

commandes provenant du « *Save the children federation* » des États Unis, de Sydney, des magasins OXFAM d'Oxford, etc. Heureuse conséquence de ce succès, Robert Molhant est invité par le comité spécial contre l'apartheid aux Nations Unies à New York à venir présenter cette initiative d'organisations de jeunesse dans le cadre de la lutte contre l'apartheid.

En terme d'outils pédagogiques, le CJC ne s'arrête pas là puisqu'il crée « *Le Jeu des sans emploi* », jeu de cartes permettant d'expérimenter la situation de beaucoup de travailleurs touchés par la crise économique et de comprendre les notions importantes liées à cette crise et au chômage.

De plus en plus, le CJC est invité à se déplacer en Europe pour participer à différentes rencontres réunissant des organisations catholiques ; à Rome, Malte et Dublin. Pour pouvoir participer à ces rencontres, le CJC reçoit l'accord et surtout les subsides des pouvoirs publics. Subsides sans lesquels il ne pouvait se permettre ce genre de participation car un séjour à l'étranger engendrait des dépenses trop onéreuses. Malgré les difficultés financières résorbées par des subsides extraordinaires, ces activités internationales ont été fortement poussées par le président Robert Molhant.

A travers ces rencontres internationales catholiques, le CJC apparaît vite comme une institution exceptionnelle, en ce sens qu'aucune coordination des associations de jeunesse n'est aussi efficace qu'en Belgique. L'idée d'une Fédération Mondiale de Jeunesse Catholique qui aurait son siège à Bruxelles se concrétise. Robert Molhant s'y retrouve secrétaire général (tout en restant responsable de l'ICC au sein du CJC). Mais, des résistances vont engendrer le débat face au risque d'empiétement du FMJC par rapport aux Internationales d'autres mouvements qui sont déjà en place. Ainsi, l'Internationale de la JOC, de la JRC mais aussi des autres mouvements, déjà en relation avec les instances publiques internationales et avec Rome, ne souhaitent pas être doublées. Avec l'arrivée de Carl Vandoorne à la tête de l'équipe du CJC, l'intérêt pour les relations internationales va quelque peu s'estomper.

Auparavant la FMJC en appui avec le CJC organisent un séminaire européen en mars 1975 sur le thème « *Les jeunes et l'Europe ?* ». En 1978, dans la continuité de la construction de l'Europe, le CJC édite une bande dessinée éducative en vue des élections au parlement européen sous le titre : « *aventure pour un scrutin... faut pas prendre les jeunes européens pour des électeurs dociles* ». Le tirage dépassera les 40.000 exemplaires !

Le CJC a une forte politique de diffusion de communiqués de presse « coup de cœur » ou « coup de gueule » par rapport à l'actualité nationale et internationale. Dans l'un d'eux, apprenant que le gouvernement chilien a contraint l'épiscopat à dissoudre le comité pour la paix (organisme qui venait en aide aux prisonniers politiques et à leurs familles et supervisait des coopératives qui procuraient du travail aux chômeurs), le CJC demande au Général Pinochet la libération immédiate des membres de ce comité. Dans un autre datant de janvier 1978, le CJC appelle cette fois la population à retirer sa confiance aux banques belges qui soutiennent l'apartheid en Afrique du sud. Dans un troisième, le CJC s'oppose énergiquement à l'installation des missiles nucléaires à longue portée sur le territoire belge. Il le fait par souci d'harmonie avec ses options fondamentales et la lettre des évêques de Belgique « *désarmer pour survivre* ».

En outre, au cours des années '70, le CJC reçoit un grand nombre de courrier pour l'essentiel des sollicitations de particuliers ou d'associations dont le but est de recevoir des documents et des informations sur le monde de la jeunesse publiés par le CJC.

Globalement, il semble que le CJC réponde non seulement aux attentes de ses OJ mais aussi à celles de nombreuses personnes extérieures.

L'événement de 1979 : la première Manifête

Depuis un bon moment, Carl Vandoorne président depuis 1977, Bernard Quinet secrétaire général et Jacques Vallery vice-président, avec l'ensemble du CJC et en coordination avec les Régionales, ont un projet un peu extraordinaire pour l'époque.

Le projet

Le CJC souhaite réunir, dans un village de tentes, 500 personnes, animateurs et animatrices régionaux et locaux autour de deux objectifs. L'un est de travailler sur un cahier de revendications en vue des élections communales et de définir ensemble les grandes lignes d'une politique culturelle. L'autre est de valoriser le travail accompli sur le terrain. Pour cela, deux moyens vont être utilisés : le cahier de revendications et les stands présentant la réalité des organisations.

Un nom est trouvé pour cet événement alliant la revendication à la rencontre conviviale: la Manifête.

La préparation

Elle part des jeunes au niveau régional. Durant cette période, Georges Bristot des J/CSC demande que la Manifête soit organisée de façon plus large qu'un rassemblement d'organisations catholiques. L'assemblée renforce cette remarque pour deux raisons: d'abord parce que dans un avenir proche, «*les OJ devront se battre pour sauvegarder leurs moyens de subsistance... Nous avons avantage tous à ne pas partir au front en ordre dispersé*»; ensuite parce que ce type d'action aura «*un impact beaucoup plus grand si elle est menée par un rassemblement le plus large possible d'organisations*». Ainsi, l'équipe d'organisateur se constitue sous la forme d'un groupe de travail pluraliste, ouvert à tous.



1^{er} Manifête. Présence de Michel Hansemme, Ministre de la Culture le 15 septembre 1979.

La concrétisation

La manifête a lieu le 15 septembre 1979 à Tourinnes-Saint-Lambert. Le succès dépasse toutes les prévisions. La Manifête rassemble non pas 500 mais plus de 12.000 jeunes! Ensemble, ces 12.000 jeunes ont «*manifêté*» leur désir urgent auprès des différents partis politiques pour qu'ils reconnaissent et subventionnent davantage les associations de jeunes en tant «*qu'organismes d'utilité publique réalisant un travail de formation permanente fondamentale pour notre société*». Vraisemblablement, le Ministre de la Culture chargé de la jeunesse, Michel Hansenne, a bien reçu le message puisque «*neuf mois après la Visitation de la Manifête*», il pouvait annoncer une heureuse naissance, celle du décret «*Organisations de Jeunesse*».

L'évaluation

Selon Carl Vandoorne, la Manifête a permis de faire connaître le CJC auprès des animateurs locaux. «*Alors qu'hier nous abordions de grands thèmes, aujourd'hui la base nous interpelle et attend des informations sur les possibilités d'aide des pouvoirs publics*». Ce que la fête a aussi permis, c'est la proclamation des «*Options fondamentales du CJC*». Toutes les OJ se sont retrouvées autour de la table pour mettre par écrit ensemble tous leurs points communs, leurs lignes de force tout en respectant profondément la diversité de chacun. L'engagement volontaire, une formation globale permanente, libérer l'expression, conscientiser, rechercher un sens ouvert, susciter la créativité et la responsabilité, travailler avec d'autres, être présent sur le terrain et dans le domaine de la politique des jeunes sont les options fondamentales des organisations membres du CJC. Aujourd'hui, avec le recul, Carl Vandoorne ajoute que le succès de la Manifête est dû au fait qu'elle s'est organisée autour d'idéaux, dans la recherche de sens mais aussi par la présence d'un ministre qui pour la première fois a pris la parole en présentant ce que représentait pour lui la «*politique de jeunesse*» et la mise en place du monde associatif «*reconnu pour ce qu'il est et pour ce qu'il fait*», comme il le conclura.

Par rapport au décret, la Manifête a été le «*coup de pouce décisif, la touche finale d'un travail de longue haleine surtout mené par les catholiques*», dit avec le recul Henry Maillard, s'étant à la fois trouvé du côté du CJC, du CJEF (en tant que représentant de la FSC) et collaborateur au sein du cabinet du ministre pour clôturer le travail entamé par les organisations de jeunesse. Une autre personne d'influence, toujours vis-à-vis du décret, sera l'action personnelle et déterminée du Roi, liée à celle d'une régionale du CJC¹⁰.

10. Ce point est abordé ultérieurement.

Relations avec l'Église

Le CJC est amené, durant la seconde moitié des années '70, à rencontrer les évêques de Belgique davantage qu'il ne l'avait fait dans le passé pour faire le point sur son action. En effet, durant la première moitié des années '70, avec Roger Gosseries et Robert Molhant, le phénomène de pluralité des convictions des jeunes, y compris dans les organisations catholiques, n'était pas abordé en tant que tel. Les années 1975 et 1976 vont être le théâtre de longs débats à ce sujet.

En septembre 1975, le CJC redéfinit ses préoccupations autour de 5 axes :

1. *la politique de jeunesse;*
2. *la recherche de clarification des liens entre engagement politique, foi et appartenance à l'Église;*
3. *la formation des cadres;*
4. *le problème de développement,*
5. *les centres régionaux de jeunes chrétiens orientés vers la pastorale de Jeunesse.*

Il s'ensuit alors des débats dans lesquels le monde ecclésial va prendre position. Ainsi, lors d'une rencontre avec les évêques, Monseigneur Van Zuylen, évêque de Liège, s'oppose à ce que le CJC «*prenne des options politiques*». De suite, il est contredit par Henry Maillard de la FSC pour qui «*on ne peut s'empêcher d'être politique*». Le président du CJC à l'époque, Robert Molhant confirme que le travail du CJC «*aboutit à la conclusion que tout projet d'éducation est politique car le CJC, comme composante du CJEF face aux socialistes, libéraux et indépendants, a été mis face à certains problèmes*». Monseigneur Samain, évêque auxiliaire de Tournai, va encore plus loin dans la réflexion. Il souhaite que les jeunes chrétiens soient éduqués «*non seulement à voir la présence de l'homme dans le politique mais plus encore à reconnaître que sans Dieu, l'Humanité n'en sortirait pas*». Le débat dévie alors sur l'incompréhension qui existe entre les évêques et les jeunes. L'abbé Paul Malherbe, vicaire épiscopal de Namur, souligne que les jeunes ont leur besoin, que des théologiens réfléchissent avec eux à partir de ce qu'ils vivent alors que les évêques veulent une théologie qui part de la foi en Dieu pour éclairer une pratique et la fonder. Mais, Monseigneur Musty, évêque auxiliaire de Namur, revient sur le problème politique en disant «*les dirigeants d'un mouvement ne peuvent imposer une option politique*». Il est appuyé par Monseigneur Van Zuylen qui conclut par ces mots : «*seul le CJC est habilité à prendre une position politique, pas les mouvements*».

Lors d'une autre rencontre en juillet 1976 avec les évêques, se joue à nouveau le débat sur les divergences entre les jeunes et les évêques. Robert Urmertz (GCB) souhaiterait rencontrer *« plus de confiance de la part de l'Église face aux expériences qui sont tentées au niveau de l'expression et de la pédagogie de la foi »*. Il est indispensable de disposer d'un espace de confiance et de liberté quand il s'agit de travailler avec les jeunes. George Malempré (CBTJ) souligne *« qu'une chose est grave : l'indifférence... et que si le rôle unificateur de l'évangile est important, il lui semble percevoir peu d'exigence et d'engagement face à ce message »* et Marc de Mayer (CRJC-Brabant Wallon) précise que *« l'indifférence des jeunes est provoquée par les pratiques traditionnelles de l'Église institution »*. Marie-Pierre Polis (Jeunesse Présente JP) apporte comme conclusion que *« beaucoup d'énergies sont inemployées et plus encore qu'il y a un manque de moyens, où les évêques ont un rôle à jouer »*. Signe de la tension régnant lors de cette rencontre, le Cardinal Suenens prend alors la parole en disant que cette réunion était prévue pour *« vivre en profondeur en communion chrétienne »* mais que, *« nous n'avons pas encore vécu pareil instant »*. Au nom de l'ensemble de ses collègues, Monseigneur Musty souligne ensuite qu'il faut *« continuer le dialogue franc et ouvert avec les jeunes et vivre une meilleure information mutuelle pour que chacun puisse vivre intensément sa participation à l'Église »*. *« Peiné par le manque de confiance qui se manifeste depuis le concile vis-à-vis des évêques, on oublie que les évêques eux aussi ont des contraintes »*, ajoute Monseigneur Mathen de Namur avant de conclure que *« les mouvements devraient faire plus de démarches envers leurs évêques »*. L'abbé Valsschaert (FSC) reconnaît la grande place occupée par le problème politique au CJC et le manque d'expression de la foi. Louis Blitz et Jean Pol Snappe (JEC) regrettent enfin le manque de participation des évêques aux préoccupations quotidiennes des associations de jeunes avant que Robert Molhant ne termine en invitant à un moment de réconciliation et de silence.

Avec l'arrivée de Jacques Vallery, les choses et les rapports vont encore évoluer. Pour aborder sa personnalité et son action, nous avons rencontré Carl Vandoorne. Il s'incline devant *« son intelligence hors norme, sa capacité d'indignation, ses solides convictions et ses valeurs de simplicité et d'authenticité »* et précise qu' *« avec ses convictions solides, sa capacité d'écoute et son audace, il allait rencontrer n'importe qui, même son pire ennemi, dans un profond respect, sans jamais critiquer »*. Jacques Vallery a pris en main une véritable réflexion sur la foi à partir d'un travail colossal de rencontres avec des jeunes. Le fruit de ce travail aboutit à la publication de *« Ma foi oui, ma foi non »*. Avant son arrivée dans les mouvements, il faut reconnaître que l'expression de la foi s'apparentait à une période de silence et de cohabitation avec la Hiérarchie. Il a été l'initiateur de la commission *« foi – engagement »* qui a abordé

des questions concrètes qui touchent des jeunes. Il rejoint le CJC à une période de remise en question ; les questions de convictions, de sens et de foi prennent le dessus sur les questions de société. Il veut présenter aux jeunes un Dieu Amour, qui accorde le pardon. Malheureusement, son travail pourtant bien perçu chez les jeunes, ne l'est pas du côté des évêques qui ont semble-t-il des difficultés à sortir des sentiers battus.

CHAPITRE IV. LES ANNÉES 80.



Ses missions

Au cours des années '80, le CJC se fixe plusieurs lignes de conduite. Tout d'abord, il reste attentif aux travaux préparatoires relatifs au décret sur les centres de jeunes, redoutant notamment « *qu'on impose un centre pluraliste au lieu d'admettre la pluralité de centres de jeunes* ». Un deuxième axe du programme est de veiller à favoriser les échanges pédagogiques entre les organisations membres du Conseil. Le CJC lance aussi un autre axe de travail : une réflexion de fond sur les loisirs des jeunes. Enfin, le dernier axe de travail concerne la foi et l'engagement, priorité qui s'inscrit dans le prolongement de la publication « *Ma foi oui, ma foi non* » qui a connu un beau succès. De nombreuses rencontres sont organisées pour que les jeunes réfléchissent ensemble en partant des questions qu'ils se posent et de leur vie concrète.

Carl Vandoorne, ayant quitté la fonction de président en 1980 pour intégrer celle de secrétaire général, soucieux de faire passer le message, précise que tout est mené pour « *permettre à des jeunes de se rencontrer, de vivre des expériences ensemble. Défendre et promouvoir cette vie associative est indispensable si nous voulons protéger la démocratie* ».

En 1981, des grandes lignes ont été définies mais annuellement des discussions pour redéfinir de nouveaux objectifs font surface, le monde des jeunes étant en perpétuel mouvement. Afin d'être certain de pouvoir répondre aux différentes attentes et d'atteindre ses objectifs, le CJC en 1984 décide de traiter en profondeur la question de son fonctionnement et de son rôle de conseil. De toute évidence, le résultat est positif puisque le CJC se lance dans l'organisation d'une seconde Manifète.

Liens avec les régionales

La dynamique des régionales s'estompe peu à peu dans les années '80. Le CRJC de Liège est un des seuls conseils régionaux à réellement fonctionner et à perpétuer son action. Il publie un recueil

de textes écrits par des jeunes sous le titre « *Si Noël était ailleurs* ». Parmi d'autres publications, « *Direct jeune* » le périodique du CRJC allie expériences concrètes, réflexions de fond, présentation d'outils pédagogiques et informations. Le CRJC élabore aussi un jeu « *Mots croisés* », créé pour animer une réflexion sur l'animation à la foi en abordant des sujets pas toujours évidents avec légèreté et humour : « *qu'est-ce qui peut se pratiquer dans toutes les positions ?... la prière bien sûr* ».

Un événement restera toutefois gravé dans les mémoires du CJC et dans celle de Carl Vandoorne. Ce dernier nous a raconté comment une régionale a réussi, via le Roi Baudouin, à mettre la pression sur Michel Hansenne, Ministre de la jeunesse pour le projet de décret sur les OJ, quelques temps après la Manifête de 1979. « *La Régionale du Luxembourg qui réunissait la JOC, la JEC, le Patro et les Scouts apprend la venue du Roi pour l'inauguration de la Fondation Universitaire Luxembourgeoise (FUL). Ses membres décident de s'y rendre en vue d'interpeller le Roi. Ils s'y font remarquer par la voix mais surtout par un calicot sur lequel était inscrit « Eh Sire, si on allait boire un pot ? », le Roi accepte l'invitation et se retrouve après la séance académique dans un café du coin pour écouter les jeunes de la régionale CJC expliquer leurs doléances par rapport à la politique de jeunesse. Toujours est-il qu'une fois rentré au palais Royal, le Roi convoquera Michel Hansenne et l'interrogera très régulièrement sur l'état d'avancement du décret qui sera voté à la quasi-unanimité par le Conseil de la Communauté française neuf mois après la Manifête* » et de conclure que « *c'est lors d'actions comme celles-ci que le CJEF s'est rendu compte du poids extraordinaire du CJC* ».

Rapports avec le monde politique

Dans sa dimension politique, le CJC n'a cessé de se renforcer portant son travail sur deux axes essentiels : d'une part, la reconnaissance du rôle des OJ et leur place dans la vie associative, lieu vivant d'une démocratie participative, au travers du décret de 1980 ; d'autre part, la réflexion « Un peu de sens » qui permet à des organisations ancrées dans une tradition chrétienne de pouvoir réaliser une animation de jeunes lorsque le public partage des convictions différentes.

Après le décret OJ du 20 juin 1980, un second texte est déposé sur la table des négociations. Il s'agit d'un décret portant sur « *les centres de Jeunes* ». C'est un second panneau sur le triptyque législatif qui comprend depuis peu le décret « *OJ* » et auquel devra encore s'ajouter un décret sur la protection de la jeunesse. Le texte déposé est issu d'un groupe de travail instauré par l'Exécutif de la Communauté

1. Daniel Menschaert deviendra par après, directeur du Service Jeunesse de la Communauté française.

2. Alors qu'initialement, les organisateurs avaient réservé uniquement la gare centrale ; Mais vu le nombre toujours croissant d'inscriptions, une semaine avant le rassemblement, ils louent une seconde salle afin d'offrir de bonnes conditions d'écoute à tous.

française en octobre 1980. Le document soulève rapidement des propositions d'amendements de la part du CJC en assemblée du CJEF. Mais, le CJC se heurte à la Commission Consultative des Centres de Jeunes (CCCJ). Après plusieurs mois de négociations, le CJC tire ses propres conclusions. Le texte comporte de « grandes lacunes. Il ne sera pas voté avant 10 ans. Comme représentant des OJ du CJC, nous ne pouvons être d'accord à cause de son imprécision. Si le décret « OJ » est trop précis, celui-ci baigne dans le flou. Même en sachant que c'est un décret « cadre » ; on reste sur sa faim à la fois sur la philosophie mais aussi sur la pratique. Il faut donc apporter un maximum d'amendements », conclut le CJC en janvier 1981. Le CJC dépose alors pas moins de 14 amendements. Pierre d'achoppement : la subvention et en particulier la rémunération de l'animateur. Le CJEF, dans sa majorité, s'est prononcé pour une subvention à 100% par les pouvoirs publics alors que le CJC opte pour un subventionnement à 75%, 25% restant étant à charge de l'organisme employeur pour éviter une trop lourde dépendance des associations vis-à-vis des pouvoirs publics. Quelques tensions voient le jour : le CJEF par la voix de son président Daniel Menschaert¹ va jusqu'à regretter le « manque de solidarité du CJC ». La presse s'empare de cette affaire, parlant de « guerre de religion » au sein du CJEF. Heureusement, le CJEF clarifiera les propos de certains et s'insurgera contre ceux, dont des journalistes, qui considèrent les OJ comme des « consommatrices de subsides ».

Parallèlement, le ministre Michel Hansenne annonce dans la revue « Enjeux » des Jeunes Sociaux-Chrétiens qu'il ne croit pas pouvoir réaliser pleinement le décret relatif aux organisations de jeunesse en 1981. Les sceptiques avaient donc raison. Le CJC doit rester à l'affût. Il ira même plus loin en descendant dans la rue et en bloquant notamment les bâtiments de prêt de matériel situés à Naninne. Politiquement, le combat s'appuie sur des traces écrites puisqu'il existe un décret voté à la quasi-unanimité quelques mois plus tôt, sur lequel les OJ peuvent s'appuyer. Ce genre d'action effraye quelque peu certains milieux dont les socialistes. Par peur de l'associatif chrétien ? « Oui », répond José Reding, « la crainte extérieure est la conséquence de la puissance portée par une dynamique qui étonne et détonne »

Réalisations et actions

Le 8 octobre 1981, à quelques semaines de la manifestation contre le déploiement de missiles, le CJC organise en collaboration avec Entraide et Fraternité, le rassemblement « Oser la paix ». L'événement a lieu à Bruxelles dans deux endroits² : la gare centrale et la salle de la Madeleine, distante de

200 mètres. L'invité d'honneur de cette soirée est Dom Helder Camara, archevêque de Recife, « *la voix des sans voix* » pour des millions de Brésiliens vivant dans la pauvreté. Plus de 7000 jeunes belges se retrouvent pour oser la paix et prendre « un nouveau départ » pour rompre la spirale de la course aux armes. A cette occasion, l'archevêque envoie un message clair : « *Vous devez secouer le monde sans haine et sans violence... Pour un seul monde plus responsable, plus juste, plus humain* ».

En 1982-83, le CJC grâce à ses relations avec le ministre d'État Pierre Harmel notamment parvient à avoir audience auprès du Roi sur la question de droits des étrangers avant d'aller rencontrer à ce propos le premier ministre Martens.

En 1983, le CJC édite un livre « *Un peu de sens. Foi en Dieu, engagement, sens de la vie dans une société en rupture culturelle* » signé par Jacques Vallery et son équipe. L'ouvrage partage les inquiétudes et les joies, les questions et les convictions des animateurs des mouvements de jeunesse chrétiens. Ce livre reçoit un large écho en Suisse, France et au Québec. Par après, le CJC rééditera le chapitre « *Évangéliser : j'ose* » dans lequel est abordée la question des options philosophiques, différentes pour chacun mais qui peuvent permettre à des jeunes d'horizons et d'orientations politiques différents (des musulmans, des pacifistes, des écolos...) de se retrouver autour d'un même combat.

En outre, une autre action nommée l'« *opération slash* » va marquer le CJC. A l'initiative du CJC, elle est organisée par le CJEF. Le CJC trouve en effet qu'il « *y en avait marre de se faire entuber par le gouvernement dans les domaines de l'allongement du service militaire et de la scolarité ou du stage d'attente des jeunes chômeurs* », précise Carl Vandoorne. « *Nous avons réuni des milliers de vieilles godasses que nous avons déposées sur tous les monuments de Bruxelles... des guirlandes de godasses* », pour exprimer la révolte des jeunes. Cette initiative qui connaîtra un succès extraordinaire, aura comme conséquence heureuse le retrait des décisions gouvernementales. Pour les remercier, « *nous avons offert comme cadeau aux ministres... une fleur dans une godasse, le tout bien emballé sous cellophane!* » s'exclame avec passion Carl Vandoorne. Au-delà de l'anecdote, le rapport aux médias est important. Grâce à l'originalité du support et de l'action, les médias ont relayé les revendications des jeunes.

En parlant d'audace, une autre action initiée par le CJC et relayée par le CJEF porte sur la question des « *objecteurs de conscience* ». Certains objecteurs viennent d'entamer une grève de la faim. Ils revendiquent le même statut salarial et social qu'un milicien. En effet, le service d'un objecteur dure deux

fois plus longtemps pour un solde ridicule et n'a aucun avantage. Face à cette situation de détresse, le CJC interpelle le CJEF en l'obligeant à se mouiller car cela fait quinze jours que la grève a commencé. Le président du CJEF, Eugène Braet et Carl Vandoorne se retrouvent tous les deux dans la Maison de la presse aux côtés des objecteurs pour entamer à leur tour la grève de la faim dans le but de faire plier le gouvernement qui refusait tout dialogue. Cela va durer huit jours au bout desquels des objecteurs réunis, dans le parc royal, ont traversé en tenue officielle (caleçon et singlet) le parc en courant vers la garde royale devant les photographes et les caméras de télévisions, alertés discrètement par le CJC... Ce fut l'issue de secours des grévistes. L'affaire fit la une des journaux et l'ouverture du JT de la RTBF!

L'événement en 1985 : la seconde Manifête

En 1984, les évêques interpellent le CJC à propos de la venue du Pape Jean-Paul II en Belgique, durant le mois de mai 1985, année qui correspond à «*l'année internationale de la Jeunesse*». Ils proposent au CJC de l'accueillir quelques heures durant son séjour. En termes d'organisation, le CJC est surpris de voir les évêques demander une ouverture à tous puisqu'ils veulent s'adresser même aux non affiliés au CJC et groupes charismatiques pour préparer la rencontre. Mais d'emblée un malentendu va surgir autour du mot «ouverture». Pour les Evêques, c'est une ouverture aux mouvements chrétiens hors CJC alors que pour ce dernier, c'est une ouverture également aux mouvements non chrétiens! La question alors posée par le CJC est: «*est-ce un réel souci d'ouverture ou plutôt un effet de masse qui est recherché par la demande des évêques?*» Quoi qu'il en soit, le 18 mai 1985 sur la citadelle de Namur a lieu la seconde Manifête au cours de laquelle le pape va venir rendre visite aux jeunes francophones de Belgique.

La préparation

Pour nous aider à comprendre les enjeux, les tenants et les aboutissants de l'événement. Nous re-prenons depuis le début la préparation qui «*s'apparente un peu à une grande pièce de théâtre en plusieurs actes*». Version satyrique, comique ou dramatique, à vous de juger.

Premier acte : une rencontre avec les évêques suivie de l'assemblée générale du CJC.

Au cours de l'AG, le CJC décide de donner suite à la demande émise par les évêques d'organiser un moment de rencontre avec les jeunes lors de la venue du pape. Ce sera lors de la seconde Manifête. Le CJC accepte d'organiser son accueil et sa rencontre avec les jeunes. Il rédige un premier projet d'orga-

nisation auquel les évêques donnent leur accord de principe tout en précisant d'une part que le CJC à cette occasion devra s'ouvrir à d'autres courants dont les charismatiques³ et d'autre part qu'il devra leur présenter un projet précis.

Deuxième acte : José Reding, responsable du projet.

José Reding, vice-président et conseiller théologique du CJC de 1982 à 1987, est désigné comme responsable de la réalisation du projet. Il le présente donc aux évêques. La Manifète s'inscrit d'abord dans le cadre de l'année internationale de la jeunesse. Trois thèmes proposés par les Nations Unies vont être repris, dont celui de l'exclusion. D'abord prévu sur deux jours, l'événement passe à un jour, durant lequel le pape sera invité à rencontrer les jeunes. L'abbé Reding précise qu'il a fallu « *soigner l'invitation pour s'assurer que, vu de l'extérieur, sa présence ne passe pas pour de la récupération* ». En définitive, la journée s'articule sur trois axes : la rencontre des jeunes autour d'ateliers et d'un forum, une fête musicale et la rencontre du pape (qui ce jour-là, fêtera ses 65 ans). Ce dernier axe est lui-même divisé en trois parties : d'abord l'expression des jeunes, ensuite la parole au pape et enfin la conclusion par le CJC, sous forme d'un temps de méditation. Un grand défi !

Troisième acte : la rencontre avec le pape.

Le grand défi tant attendu prend la tournure d'un chemin de croix notamment pour la partie « rencontre avec le Pape ». Pour donner la parole aux jeunes, l'équipe envisage une expression artistique et symbolique : un jeu scénique. Le metteur en scène initial est Bernard De Coster, un non croyant, séduit par l'idée de bénéficier de l'espace possible pour renouer avec la dynamique du théâtre du moyen âge, l'époque du « *fou du roi* » où trône la liberté de parole. Le texte pose problème. Les évêques et Rome veulent avoir un droit de regard sur le texte et les textes produits par le premier rédacteur ne recueillent pas l'assentiment du groupe organisateur. Bernard De Coster n'a aucun point de repère à cause du manque de rédacteur. Finalement, des extraits de poèmes⁴ seront repris pour mettre en musique les expressions brutes récoltées auprès des jeunes.

Quatrième acte : la rédaction du texte.

Les rapports avec l'Église à propos du texte sont pour le moins complexes. Une fois le texte écrit, il est transmis à la commission épiscopale chargée de sa relecture. La censure romaine se met en marche en jouant sur les mots à propos de thèmes brûlants (l'avortement, les missiles, ...). Le CJC rectifie quelques expressions comme par exemple « *collecte de missiles* » changé en « *présence de missiles* ».

3. Au total 23 OJ du CJC plus cinq groupes de spiritualité feront partie de l'organisation de la venue du pape.

4. Les poètes sont de nationalités bien diverses : Claude Ry, Dieudonné Dufrasne, Ariel Drfman, Nazim Hikmet, Wislawa Szymborska Stanislas Baranczak, St Mathhieu, Isaïe...

Le texte modifié est voté à l'unanimité par le groupe porteur, y compris les deux évêques présents, Monseigneur Lanneau et Monseigneur Musty.

Deux jours après, Monseigneur Lanneau contacte le CJC pour annoncer que le texte ne convient plus. Il faut tout arrêter. Bernard de Coster décide alors de démissionner de sa fonction de metteur en scène, déclarant au bureau du CJC : « *vous ne saurez pas résister à la pression !* ». Carl Vandoorne comprend son acte quand il dit que « *cette fête est construite par et pour des jeunes, en modifier le contenu ferait tout vaciller* » et qu'il ajoute « *le CJC n'est pas une organisation de missionnaires au service de l'évangélisation* ». Toutefois, le doute s'installe, renforcé par une interview du Cardinal Danneels dans le Vif du 25 avril 85. Le primat de Belgique y annonce que « *l'affiche du CJC présentant la Manifête est sujette à caution, car indiquer la présence du pape à cette fête en tout petits caractères, presque illisible, prouve qu'il y a là quelque chose qui ne va pas... Autre remarque : quand on me dit que ce sont les jeunes qui se trouvent au centre de l'affiche, je réponds que c'est faux puisque ce sont deux ou trois chanteurs qui tiennent la place privilégiée. Le raisonnement basé sur l'importance des jeunes ne tient donc pas. D'autre part, faisons la différence entre le groupe des jeunes qui ont voulu cette fête et celui des jeunes qui l'ont organisée. Je suis sûr que beaucoup de jeunes non organisés ne partagent pas le point de vue du CJC ou, plus précisément, de la poignée de personnes qui ont autorité au CJC. Pour moi, il apparaît qu'il existe deux catégories de jeunes dont je ne veux ni ne peux donner la mesure : la première qui réunit des jeunes habités par un projet de société, qui sont très actifs et qui véhiculent une certaine idéologie (comme les jeunes du CJC) et, parallèlement, une seconde catégorie de jeunes, présents dans des mouvements de spiritualité mais trop éloignés des manifestations concrètes. J'aurais préféré que la Manifête ne traduise pas que le sentiment de la première catégorie.* » Il ajoute « *...pour moi, la discrétion avec laquelle on annonce la présence du Pape à la Manifête est trop évidente pour n'être due qu'au simple hasard. Mais enfin, tout le monde a droit à l'erreur et finalement, tout cela n'est pas si important* ». Quoi qu'il en soit, sans l'aval du Cardinal et sans metteur en scène, le CJC envisage de tout arrêter.

Cinquième acte :

Le CJC décide alors la convocation extraordinaire et urgente de l'assemblée générale. Pour cette réunion, il demande à Monseigneur Musty, son interlocuteur épiscopal, de se présenter avec une « *lettre de confiance* » écrite de la main du Cardinal. Il n'en sera rien. Lors de la réunion, les organisateurs crient à la manipulation alors que Monseigneur Musty se dit avoir été court-circuité. Le ton monte.

Certains, dont les charismatiques, prennent la défense de Monseigneur Musty tandis que d'autres dont les Guides menacent de se retirer. Monseigneur Lanneau arrive alors avec deux heures de retard, chargé de transmettre oralement un message du Cardinal qui redit sa confiance à l'équipe. L'équipe décide de continuer. Deux jours après, un dimanche soir, le cardinal recevait une délégation du CJC. Un débat de clarification est lancé. Il durera plus d'un an. Quant à la mise en scène, le dénouement viendra au dernier moment grâce à Pierre et Claudine Laroche, collaborateurs de Bernard De Coster. Ils reprendront le flambeau afin de monter le spectacle.

L'événement

Cette seconde Manifète intitulée « *12 heures pour une société jeunes admis* », organisée le 18 mai 1985, réunit plus de 40.000 jeunes dont des Scouts et Guides, sans oublier J&S⁵, autour de 250 ateliers, un forum, un jeu scénique et plusieurs concerts. Cette manifestation a mobilisé près de 1500 animateurs collaborateurs. La journée fut une réussite, par la présence du beau temps, le nombre de jeunes et la qualité des échanges.

Lors de l'événement, les options fondamentales du CJC sont complétées par une déclaration précisant les relations devant exister entre le secteur associatif et les pouvoirs publics. Parallèlement, une charte est présentée sous forme de « *propositions pour une société jeunes réellement admis* » à destination de tous les responsables religieux, politiques et sociaux. Quant à la fin de la journée, consacrée à l'accueil du Pape autour du jeu scénique, elle réserva encore son lot de surprises : d'abord par la différence visuelle et disproportionnée des deux podiums, l'un immense pour le jeu scénique, l'autre plus petit pour le pape ; ensuite par l'oubli du siège papal ; et enfin par la présence de membres de l'Opus Dei ayant réussi à s'infiltrer dans les groupes de bénévoles chargés de la sécurité qui chahutèrent le jeu scénique. Le Pape a même dû intervenir pour demander le silence.

Quant au Pape, invité tant pour venir écouter le message des jeunes autour du thème « *Jeunes hors-jeu ! Cris d'espoir ?* », que pour s'exprimer personnellement, il déçut une majorité de jeunes. Autant le jeu scénique reçut un accueil favorable par les jeunes, autant la parole du Pape resta sans écho.

Stéphan Grawez, successeur à Carl Vandoorne quelques mois plus tard en février 1986, dira « *la visite papale fut un échec relatif dans la mesure où les discours prononcés passaient au-dessus de la tête des jeunes car l'éthique et la vie affective de ceux-ci sont en avance sur la doctrine de l'Église* ». « *Il est passé*

5. Le Patro quant à lui a moins mobilisé ses sections au contraire de leur implication lors de la première Manifète.

à côté de l'événement - rencontre », dit aujourd'hui José Reding, le vice-président conseiller théologique de l'époque, étant chargé du mot de clôture. Pour cela, il lut le texte écrit par son prédécesseur Jacques Vallery, intitulé « *Dieu si tu existes* », texte évoquant la non-évidence de Dieu... dont voici un passage clé : « *Dieu, si tu existes, ce que beaucoup d'entre nous croient, si tu es Père, si tu es Amour, ce que beaucoup d'entre nous espèrent croire et vivre, si, comme Jésus nous l'a dit « tu nous as aimés comme tu l'as aimé » alors ce soir nous voudrions manifêter notre joie* ». Autant dire que les relations avec l'Église à partir de ce moment vont être électriques. José Reding va d'ailleurs très vite le remarquer à ses dépens.

L'évaluation

Ce qui est à retenir de cette deuxième Manifête, c'est le combat que le CJC a mené tout au long de cette préparation et parfois même après l'événement. Il a fallu expliquer la différence entre la Manifête et l'accueil du Pape, car pour l'opinion publique et même pour certains jeunes des mouvements les choses n'étaient pas assez clarifiées. Ils ressentaient une espèce de récupération de la part de l'Église

2^e Manifête, 18 mai 1985. Discours du Pape Jean-Paul II.



et du Pape, face à d'autres qui attendaient beaucoup de cette rencontre comme en témoignent ces quelques affirmations reprises au hasard des réunions avec les jeunes lors de la préparation du texte pour le jeu scénique : « *Il va récupérer tout ce qu'on dit pour dire que nous sommes tous chrétiens* » ; « *je vais entendre l'avis de quelqu'un qui a aussi un cri d'espoir à pousser* » ; « *je suis sûr qu'il va nous dire ce qu'on ne peut pas faire avant et après le mariage* » ; « *je vais enfin pouvoir voir celui qui symbolise pour moi la force de l'Evangile, le représentant du Christ sur terre* » ; « *ça vaut la peine de lui dire ce qu'on vit, peut-être que cela l'aidera à sortir de sa tête que le monde entier n'est pas la Pologne et qu'il n'y a pas en Belgique 90% de catholiques pratiquants* ».

Mais heureusement qu'au-delà des « *pour* » et « *contre* », il y a la recherche de sens que le CJC a voulu mettre au cœur de la journée. Dans les coulisses, au moment de son départ, le pape dira juste de la Manifête « *c'est existentiel, c'est jeune !* ».

Relations avec l'Église

C'est après la Manifête que les relations du CJC avec l'Église vont se détériorer petit à petit autour de deux dossiers épineux, l'un lié à un problème de mandat au sein du CJC, l'autre à l'événement de 1985 à proprement parler.

En 1985, avant la Manifête, Carl Vandoorne souligne que le mandat du vice-président du CJC sera limité à 2 ans, et non plus 3 ans, étant donné le fait que les discussions concernant le statut du prêtre auprès du CJC n'ont pas abouti à un accord entre le CJC et les évêques. Le candidat sortant dont le mandat est normalement renouvelable, est l'abbé José Reding. Après la Manifête, vient le jour du renouvellement de son mandat. Il reçoit de la part du CJC l'aval d'un nouveau mandat de vice-président mais reçoit en même temps une lettre de remerciement des Vicaires Généraux qui lui font sentir qu'il ne faut pas qu'il se représente.

L'abbé José Reding exige légitimement un débat avec le CJC et les évêques. Malgré cette rencontre, il faudra attendre encore deux mois et les insistances de Monseigneur Mathen auprès du Cardinal pour que celui-ci accepte sa nomination pour deux ans et non pour un an comme initialement envisagé par les évêques. Pour certains acteurs de l'époque, le jeu du Cardinal apparaît alors clairement :

faire payer à José Reding les « écarts » de la Manifête. La chose devenait plus facile pour lui depuis le retrait des différents acteurs arrivés en fin de mandat, dont Carl Vandoorne.

La vice-présidence

Revenons-en au problème de la nomination du vice-président. Les évêques veulent distinguer le rôle d'un vice-président de celui d'un conseiller théologique, ce à quoi le CJC est fortement opposé. Pour Stéphane Grawez il y a une justification forte à cumuler les deux tâches: « *un prêtre comme vice-président, cela permet de ne pas cloisonner la « recherche de sens » mais de l'articuler avec les aspects socio-politiques et pédagogiques et d'avoir une connexion avec l'Église* ». Durant deux ans, les débats vont tourner en rond sans trouver de consensus. Le 23 mars 1987, le débat s'engage à nouveau avec les évêques. Le CJC défend à nouveau sa proposition, contrée d'emblée par Monseigneur Mathen, parlant au nom des évêques. Il ne veut pas que le prêtre soit vice-président parce que « *le CJC est un mouvement de laïcs*. » Les évêques envisagent un conseiller théologique non vice-président, partageant les tâches du bureau et qui serait nommé par les évêques sur présentation du CJC. Michèle Simon (FNPF) ne peut accepter car « *un prêtre vice-président est une garantie institutionnelle pour que l'animation chrétienne – recherche de sens/socio-politique/pédagogique – soit travaillé en cohérence pour éviter de travailler avec des « tiroirs » séparés...* ». José Reding précise qu'auparavant « *avec la personne de Roger Gosseries, le prêtre avait plus un rôle théologique et que c'est avec le mandat de Jacques Lange qu'il y a eu la mutation qui donne la situation actuelle* ». En fin de compte Monseigneur Mathen, après un long débat, se positionne en courroie de transmission par rapport aux autres évêques et sans prendre de décision, précise qu'il doit en référer à eux.

Les suites de la Manifête

L'autre dossier épineux laissera encore plus de traces. Nous y retrouvons toujours les mêmes acteurs parmi lesquels l'abbé José Reding, le seul de l'équipe toujours en place après la Manifête. Il sera la personne centrale dans le débat de clarification entre le CJC et les évêques suite aux problèmes soulevés par la Manifête. Ce qui a été perdu dans l'aventure, c'est le rapport de confiance entre l'Église hiérarchique et le CJC. Les rencontres vont d'abord se succéder rapidement au nombre d'une tous les trois mois. Au départ, les évêques avaient demandé au CJC d'organiser la fête – rencontre avec le pape. Par la suite, toute une série de parenthèses sont venues se greffer et jeter le trouble. Le CJC s'est alors posé une question: « *n'y a-t-il pas dans l'Église plusieurs formes d'évangélisation utilisant différentes portes d'entrées, mais qui toutes sont efficaces ?* » Une autre question lancée par Carl Vandoorne,

et qui restera sans réponse claire de la part des intéressés, est: «*Que pensent vraiment les évêques de la Manifête ?*». Ces deux questions vont être au centre des débats.

Lors de la 4^e rencontre CJC – évêques du 29 octobre 1986, les évêques arrivent avec deux nouvelles qui ne vont pas faire le bonheur du CJC. D'une part, ils souhaitent mettre un terme à ces réunions trimestrielles et proposent une seule rencontre annuelle. Cette proposition rend le dialogue plus difficile pour le CJC dans la mesure où seulement trois des six questions initialement identifiées sont conservées, dont celle notamment de la nomination du vice-président. D'autre part, toujours au cours de cette réunion, les évêques annoncent «*la constitution d'un groupe de théologiens chargés d'étudier la théologie sous-jacente à la démarche du CJC*». Le conseil demande alors qui ferait partie de ce groupe. La réponse reste floue. Par la suite, le CJC apprendra que ce groupe était déjà opérationnel. Lors d'une réunion en assemblée plénière le 16 février 1987, le CJC fait remarquer qu'il y avait des «*consultations de personnes devant rester anonymes*». Cette procédure interpelle et jette à nouveau un pavé dans la marre. Le CJC s'interroge et réagit: «*les contacts personnels avec les théologiens qu'on connaît sont piégés puisqu'ils ne peuvent pas dire qu'ils sont consultés. Il y a des pressions sur les gens pour qu'ils se taisent. Ce sont des pratiques inadmissibles, d'un âge révolu, on se croirait revenu à l'Inquisition!*». Parmi les théologiens, José Reding apprend de fil en aiguille que la plupart sont des collègues voire des amis dont certains après coup reconnaîtront s'être fait piéger. Non seulement les positions du CJC sont examinées mais plus encore son vice-président est de plus en plus bouleversé par ce qu'il découvre. Pourtant, le travail des théologiens ne pouvait se faire que sur des écrits de Jacques Vallery, puisque José Reding n'avait quant à lui encore rien écrit. L'abbé Reding, doublement choqué, prend l'initiative de prévenir l'abbé Vallery de ce qui se passe. Cette situation va avoir comme conséquence la démission de José Reding de son poste de secrétaire du Conseil des Vicaires Généraux mais pas du CJC. Il finira alors son mandat de vice-président pour ensuite se retirer dans son diocèse et non au Séminaire de Namur comme l'Église l'aurait souhaité.

Autant l'abbé José Reding se lança dans une «nouvelle vie», autant celle de l'abbé Jacques Vallery s'arrêta brutalement. En effet, il décéda dans le désert marocain en se rendant au Burkina Faso dans le but de participer à un projet de développement. Le CJC, en hommage à Jacques Vallery, lance alors une grande opération d'hommage et de solidarité, appelée «*une jeep pour le Burkina*» pour achever le travail qu'il avait commencé. C'est ainsi qu'une Jeep est envoyée sur place grâce à un élan de générosité des jeunes et de ses amis.

1987 - 1988 : 25^e anniversaire, on jette des ponts . . .

Le 27 février 1988, le Conseil de la Jeunesse Catholique fête ses 25 ans d'existence au «Plan k» à Anderlecht. Pour l'événement, toute l'équipe se mobilise. Le JEM en tête y consacre une édition spéciale et titre en première page : *« en se rassemblant pour le 25^e anniversaire du CJC, nous voulons montrer ce que permet la vie associative. Elle est un lieu où l'action est possible sur tous les fronts couverts par les organisations. C'est aussi un lieu où la parole est possible sur ce que vivent les jeunes, leurs motivations, leurs engagements. Elle est enfin un lieu où la fête est possible, où dans l'interpellation de Jésus-Christ et dans l'expression des diverses sensibilités, le sens de ce qui est vécu peut être célébré »*. Autour de tables



Daniel Thérasse aux 25 ans du CJC, 27 février 1988.

rondes, lors du Forum des organisations, la réception, les concerts et la soirée dansante, l'ensemble des organisations de jeunesse ont pu jeter des ponts et se rencontrer autour des « anciens » du CJC.

Parallèlement, le Cardinal tenait un discours d'apaisement à l'initiative du CJC suite aux dernières années plus tendues, afin de renouer le dialogue.

Pour la conclusion, nous avons laissé la parole aux personnes qui ont écrit de près les pages de l'histoire du CJC durant ses 25 premières années d'existence. Ces messages proviennent de nos récentes rencontres. Ils témoignent de leur ferveur et de leur passion...

De Urbain Vanderschraege

« Il est heureux de se retrouver dans une confédération qui a une identité spécifique mais ouverte et pluraliste par le dialogue dans la rencontre. C'est heureux pour les organisations de jeunesse et la société de demain dans le respect mutuel et la solidarité en vue d'un projet commun ».

De l'abbé José Reding

« Par rapport à la mutuelle et au syndicat dans le monde chrétien, seul le CJC mène une réflexion sur son identité chrétienne, comme véritable mouvement associatif chrétien ».

De Carl Vandoorne

« C'est le CJC et mon parcours dans les OJ qui m'ont permis de me libérer. Je dois énormément au CJC pour ma vie professionnelle. C'est la source de mon engagement. Donc... soyez vous-mêmes, soyez audacieux, n'ayez pas peur et faites appel à la créativité pour avoir le droit d'écoute et de parole ».

De l'abbé Roger Gosseries

« Et à ceux qui se demandent à quoi ça sert ce gros machin de CJC, tu réponds : et si ça n'existait pas ? »

CHAPITRE V. LA FIN DES ANNÉES 80 : « UN CJC QUI NE CONNAIT PAS LA CRISE »



Aperçu

En cette fin de décennie, une nouvelle équipe de direction permet au CJC de gérer l'après-Manifète (1985) en se projetant vers l'avant. Stephan Grawez, objecteur de conscience au CJC, en devient le Secrétaire général en 1986 et succède ainsi à Carl Vandoorne. La même année, Daniel Therasse, secrétaire général du SNAPJ, est élu à la présidence. En 1989, ils sont rejoints par Jean-Louis Undorf qui s'installe au poste de vice-président et conseiller théologique alors que celui-ci était vacant depuis 1987 après le départ de José Reding.

Ensemble, ils héritent bien sûr d'une situation complexe avec l'Église dans laquelle les rapports sont très tendus suite à la Manifète. Mais au-delà de cet aspect, cette nouvelle équipe n'est pas inexpérimentée. Hommes de terrain et militants engagés, ils vont porter le CJC vers les années 90 en le mobilisant sur tous les fronts et en anticipant certains enjeux majeurs : la défense de la vie associative jeune, le soutien des centres de vacances, la reconnaissance des formations organisées par les OJ.

Fort de ses 25 organisations membres, le CJC est, à la fin des années 80, à son apogée. Il est un acteur incontournable et légitimement reconnu par la société civile et le monde politique. Au CJEF, il est la plus grande coordination et, à cette époque, il n'est pas stigmatisé au regard de son appartenance au pilier chrétien. Cela lui permet de construire et de prendre des positions publiques de manière tout à fait libre et indépendante et de bénéficier d'une audience large sur de nombreux enjeux de société, qui vont bien au-delà de la politique de jeunesse au sens strict : le service militaire et l'objection de conscience, l'environnement, la coopération au développement, les droits de l'enfant...

Rapport au monde politique

Au niveau de la politique de jeunesse, alors que le décret de reconnaissance et de subventionnement des Organisations de Jeunesse va bientôt souffler ses 10 bougies, il n'est toujours pas complètement appliqué. Après la victoire symbolique de 1980 et le vote de ce décret, le CJC et ses organisations doivent relancer la machine pour obtenir, cette fois, une victoire concrète et recevoir les moyens prévus dans le décret, pour fonctionner et remplir leurs missions.

C'est dans ce contexte que l'engagement volontaire ressort comme une ligne de force essentielle et commune pour revendiquer le soutien nécessaire à l'action associative. Tous ces jeunes bénévoles méritent qu'on les soutienne, qu'on leur donne les moyens de « faire leur job ». La réflexion sur les modes d'engagement des jeunes et les valeurs qu'ils portent sera la première balise d'un questionnement continu sur « ce qui fait bouger les jeunes » dans cette société elle-même en voie de mutation.

En complément du décret OJ de 1980, le CJC investit également son énergie à promouvoir l'idée d'un décret sur les Centres de vacances. Le Service National et d'Animation des Plaines de Jeux (SNAPJ), les Patros, les Scouts, les Guides et Jeunesse et Santé organisent des milliers de camps, plaines et séjours. Leurs animateurs bénévoles se forment pour animer. En tant que relais des préoccupations politiques de ses membres, le CJC est face à un double enjeu : d'une part faire reconnaître et subventionner ces activités et d'autre part faire reconnaître et valoriser la formation des jeunes qui animent et encadrent les activités.

Lié aux besoins de réaffirmer l'utilité sociale des OJ, faire reconnaître les formations de l'ICC et des Mouvements et permettre la certification des compétences acquises par les animateurs deviennent des défis importants. En effet, face aux écoles de Cadres et autres centres de formation, et au regard de la mobilité internationale annoncée avec le futur marché commun de 1993, le CJC doit se placer dès ce moment en acteur concurrentiel dans le domaine de la formation des jeunes.

Le service militaire, encore en vigueur à l'époque, est également un thème important dans la veille politique du CJC. Alors que le Sénat se prépare à voter une loi sur l'objection de conscience, le CJC

accroît sa vigilance. Le service civil est, certes, une alternative intéressante car il permet l'engagement citoyen. Toutefois, deux difficultés majeures se présentent. D'une part, l'objecteur devrait prêter un service plus long que le milicien. D'autre part, les organisations accueillantes devraient supporter une partie des frais liés à l'occupation de l'objecteur, ce qui posera des problèmes de trésorerie. En juillet 1988, le CJC constitue un dossier sur l'objection de conscience et envoie un courrier aux Sénateurs, mais cela n'empêchera pas le vote du projet.

Rapport aux organisations

Entre 1985 et 1990, le CJC passe de 18 à 25 organisations membres. Son public est largement diversifié. Cela fera sa force dans les moments où il faudra « peser » dans les négociations au CJEF¹ ou face au Gouvernement. Mais la diversité de ses organisations constituera parfois une difficulté pour trouver un consensus au sein de son assemblée sur certains sujets. « Le CJC 3 fois 8 », comme le « croque » de manière humoristique Daniel Therasse, président de 1986 à 1991, exprime la diversité des enjeux de ses organisations. Les services de jeunesse, les Mouvements spécialisés et les Mouvements généraux ne sont pas toujours d'accord sur les priorités à mener – et c'est bien normal – tant leurs réalités sont parfois différentes.

Dans les lieux sectoriels, par exemple, le CJC doit pouvoir porter une parole représentative de toutes ses composantes. Lorsque le secteur aborde à maintes reprises la réforme possible du CJEF ou du décret OJ de 1980, les modalités techniques d'une telle réforme ont des conséquences très différentes selon les OJ. Faire la synthèse entre les réalités de tous ses membres et bien peser ce que le CJEF va revendiquer auprès du Politique pour qu'une catégorie d'organisations ne perde pas par rapport aux autres, est le lot quotidien des mandataires CJC.

Ces exemples, parmi d'autres, nous montrent que le grand nombre des membres du CJC et leur diversité ne font pas de lui un long fleuve tranquille. Les débats internes sont animés. Mais vis-à-vis de l'extérieur, le CJC affiche toujours une position cohérente et solidaire, ce qui est un bel exemple de l'exercice démocratique en son sein.

Les membres du Conseil de la Jeunesse Catholique en 1990 :

1. Animateurs Sans Frontières (ASF)
2. Les Gîtes d'Étape du Centre Belge du Tourisme des Jeunes (GE-CBTJ)
3. Action Ciné Jeunes (Ciné J)
4. Conseil Jeunesse Développement (CJD)
5. Entraide et Amitié (E&A)
6. Etudiants CSC
7. Fédération Nationale des Patros (FNP)
8. Fédération Nationale des Patros Féminins (FNPF)
9. Fédération des Scouts Catholiques (FSC)
10. Guides Catholiques de Belgique (GCB)
11. Génération Nouvelle (GEN)
12. Institut Central des Cadres (ICC)
13. Jeunesse Etudiante Chrétienne (JEC)
14. Jeunesse Etudiante Chrétienne de l'Enseignement Supérieur (JEC Sup)
15. Jeunes Syndicalistes (J/CSC)
16. Jeunesse et Santé (J&S)
17. Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC)
18. Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine (JOCF)
19. Jeunesse Présente (JP)
20. Jeunesse Rurale Chrétienne (JRC)
21. Service National d'Animation des Plaines de Jeux (SNAPJ)
22. Service Professionnel de la Jeunesse Agricole (SPJA)
23. Service Professionnel de la Jeunesse Agricole Féminine (SPJAF)
24. Service d'Information et d'Animation des Jeunes (SIAJ)
25. Vu au Pluriel (Vu-P)

Rapport à l'Église

On peut clairement observer un avant et un après-Manifète. Avant, il y a beaucoup d'enthousiasme sur les questions de Sens et de Foi. L'expression et la recherche de Sens sont liées à un contexte social dans lequel les jeunes ont besoin de construire une parole libre et autonome. Par ailleurs, les jeunes vivent à côté d'autres convictions et ne peuvent ignorer leur existence. Dès lors, la question du lien qu'ils entretiennent avec l'Église se pose à tout le moins pour certains, voire est remis en question par d'autres. Quoiqu'il en soit, l'Église doit se rendre à l'évidence: sa place institutionnelle n'est plus «au centre du village».

Après la collaboration difficile pour l'organisation de la Manifète et l'accroissement des tensions avec l'Église, le CJC maintient son souhait de continuer à travailler les questions de Sens et de Foi sans rompre le lien avec elle. Toutefois, force est de constater que le dialogue sera quasiment inexistant. A l'origine trimestrielles, les réunions entre le CJC et l'évêque délégué par la Conférence épiscopale deviennent annuelles.

Cela n'empêche pas la Commission Pédagogie du CJC de réaliser une vaste enquête auprès des OJ sur les besoins et les attentes des jeunes dans le domaine de la recherche de Sens. Baptisée «Flou des valeurs, valeurs du flou», cette enquête a permis de confirmer l'importance de cette recherche de Sens et a mis en évidence le besoin pour les Cadres du CJC de se réapproprier les apports de ces dernières années. Le CJC effectue alors un dépoussiérage important en réalisant un inventaire exhaustif de tous les outils produits depuis 15 ans sur cette thématique.

Actions et réalisations

A l'occasion du 25^e anniversaire du CJC, la Commission Solidarité internationale, créée en 1987, réalise une vidéo «Choix de projets, projet de choix» destinée à l'animation d'une table ronde sur les projets du Tiers Monde.

Toujours au-delà de nos frontières, le CJC prend à cœur depuis quelques années de soutenir des projets de coopération au développement, notamment par la collaboration régulière avec Entraide et Fraternité. En 1989, ils donnent ensemble de la voix sur le thème de l'environnement et du développement à travers l'action « Fils et boîtes » et la campagne « Bouts de ficelle ». Les enfants et les jeunes créent des jouets, des instruments et des œuvres de toute sorte à partir de matériaux de récupération. Les jeunes sont invités à enquêter sur la filière de ces matériaux et sur leur impact sur l'environnement. L'action se termine par un spectacle et une grande fête le 31 mars 1990. Après cette campagne de 5 mois, la Commission Solidarité internationale élabore une farde pédagogique à destination des animateurs pour capitaliser les apports des jeunes dans cette action.

En 1988, le CJC est bien sûr actif dans le cadre des élections communales avec notamment l'organisation d'une table-ronde qui réunit les échevins de la jeunesse de Namur, Jette et Musson.

En 1989, le CJC participe également à un groupe de travail composé de plusieurs associations sur les droits de l'Enfant. Il contribue ainsi à l'adoption de la Convention Internationale. Il publie ensuite un dossier d'animation pour permettre aux animateurs d'aborder le sujet sur le terrain.

Est-ce l'approche du marché européen de 1993 ? Est-ce la longue tradition de certaines de ses OJ dans la participation à des projets internationaux (GCB, JOC, Patro...) ? Est-ce la vision d'un futur village planétaire aux politiques globalisées ? Sans doute ces trois éléments amènent-ils ensemble le CJC à s'investir sur la scène internationale. Les rencontres informelles régulières avec son homologue flamand, le Katholiek Jeugraad (KJR) sont un point d'appui utile pour entreprendre de tisser des liens avec les autres confédérations catholiques des pays européens. Par ces rencontres, le CJC exprime son besoin de prendre le pouls des rapports entre les associations catholiques et l'Église. La création de nouvelles alliances sera peut-être nécessaire étant donné le contexte belge de l'après-Manifète...

Mais la diversité des missions et des champs d'action des couples catholiques des autres pays rend la tâche difficile. S'il y a une certaine convergence avec les structures allemande (BDKJ) et néerlandaise (KCL), les structures d'autres pays sont parfois plus « intra-ecclésiale » (Espagne, Italie). Par ailleurs, d'autres pays ne disposent pas de telles structures équivalentes (France, Luxembourg).

Alors que la Communauté française attendra 1991 pour traduire concrètement dans ses écoles la nouvelle loi sur l'obligation scolaire de 1983, le CJC, lui, ne reste pas inactif. Son service de formation, l'Institut Central des Cadres (ICC), se penche sur la situation de tous ces jeunes qui, déscolarisés avant 18 ans ou en rupture avec le parcours classique, se trouvent alors dans une situation problématique. Ils sont obligés d'aller à l'école jusqu'à 18 ans mais ne peuvent ou ne veulent pas le faire dans le circuit traditionnel.

L'ICC s'investit dans la formation des enseignants qui encadrent le parcours alternatif mis en place : l'enseignement à horaire réduit (EHR), qui donnera plus tard les CEFA². Ce cursus permet au jeune de se former pratiquement à la vie active, notamment avec un apprentissage axé sur le métier et des stages en entreprise. A la fin du parcours, il disposera d'un certificat de qualification professionnelle.

CHAPITRE VI. LES ANNÉES 90 : « UN CJC EN TRANSITION »



Aperçu

Bien que se trouvant dans une phase ascendante, ce n'est pas sans remous que le CJC entame les années 90. A l'interne d'abord, le CJC est, comme beaucoup d'autres, confronté aux évolutions de l'engagement et de la militance. Ceci l'amène à se questionner sur sa dynamique et à réformer ses structures.



Le CJC se mobilise.

Vis-à-vis de l'extérieur ensuite, le CJC doit s'adapter au changement des rapports de force qui s'opère au cours de la décennie. D'une position prédominante, le CJC passe progressivement en position défensive. Premièrement, parce que la société s'ouvre avec la diversification des loisirs et l'avènement des mass medias. Deuxièmement, parce que le politique remet en cause l'utilité publique des OJ, notamment avec une stratégie budgétaire de disette. Enfin, parce que le CJC est plus réactif qu'acteur face à l'actualité. Le retrait ou l'absentéisme de certaines OJ, la politisation du CJEF, la complexification des enjeux et la technicisation des débats sont autant d'éléments qui feront que le CJC, malgré ses nombreux efforts, n'arrivera plus à se positionner en leader charismatique du secteur jeunesse.

Cela n'enraye toutefois pas son rythme de travail effréné. Véritable bureau d'études au service de ses membres, le CJC des années 90 est un boulimique des enquêtes, recherches et notes de travail sur des sujets variés : démocratie participative à l'école, mixité, recherche de Sens, enjeux internationaux, environnement, vie associative...

Avec la professionnalisation du secteur et la mise en place d'une commission paritaire spécifique, le CJC se positionne également comme un employeur fort. A côté de ses objectifs pédagogiques, il déploie beaucoup d'énergie dans son projet Emploi au service de ses organisations. Cet investissement sera récompensé car il lui permettra de conserver et de renforcer l'emploi dans ses organisations, nécessaire à la gestion des nombreux projets en chantier.

Rapport au monde politique

Vers une politique de l'emploi et de la formation

La crise de l'emploi et l'augmentation notable du taux de chômage qui marquent la fin des années septante ont provoqué deux conséquences. D'une part, les politiques de remise à l'emploi, créées par le Gouvernement début 80, accélèrent la professionnalisation du secteur non marchand. D'autre part, elles amènent le CJC à construire un discours global sur l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

Suite à la régionalisation de la Belgique, le TCT (Troisième Circuit de Travail), créé en 1983, donne lieu dans les années nonante aux projets PRIME, ACS et MARIBEL SOCIAL. Ces aides à l'emploi dans le

secteur non-marchand permettent aux organisations de jeunesse de continuer à bénéficier de personnel rémunéré pour appuyer l'action bénévole.

Cette réalité s'amplifie - tout comme le rôle du CJC en tant qu'employeur - mais n'est jusque-là que peu structurée et organisée. Le 20 juin 1991, l'Administration, le CJEF et d'autres acteurs du secteur socioculturel se rencontrent alors pour aborder la création d'une fédération d'employeurs. Le CJC participe activement aux travaux. En janvier 1996, après plusieurs années de réflexion et de récolte d'informations, la FESOJ¹ et la CESSOC² sont mises en place. Le secteur OJ est enfin doté d'une commission paritaire: la CP 329 comprend 13 secteurs d'activités dont les OJ, les centres de jeunes et le tourisme non commercial.

L'expertise du CJC sur la thématique de l'emploi s'accroît au fur et à mesure des années. Il devient un interlocuteur incontournable sur le banc des employeurs et cela lui permet de relayer les infos utiles vers ses OJ membres. En tant que coordination, il développe, via sa cellule Emploi, un secrétariat social, service d'information, de conseil et de suivi administratif. Des assemblées Emploi sont régulièrement organisées pour informer les OJ sur les droits et devoirs des employeurs, sur l'évolution des projets, pour évaluer collectivement les pratiques et mettre en œuvre de nouvelles orientations. Depuis, le CJC suit avec attention les évolutions, souvent très complexes et techniques, des législations liées à l'emploi.

L'investissement du CJC dans la politique de l'emploi, combiné aux besoins qu'il peut identifier pour la jeunesse, l'amène également depuis les années 80 à construire une démarche globale et un discours précurseur sur l'insertion professionnelle des jeunes. De plus en plus d'entre eux ont difficilement accès au marché du travail. Et pourtant, en 1993, on parle de la probable suppression des allocations d'attente des jeunes sans emploi. Le CJC se mobilise. Il effectue entre 1993 et 1995 une recherche-action sur l'insertion des jeunes et il rencontre différents responsables politiques. Via l'ICC³, il s'investit dans la formation en alternance et la qualification professionnelle. Il milite pour un accès plus large au marché du travail, à travers une réduction individuelle et collective du temps de travail. Il promeut également une réforme de l'éducation à travers la mise en place d'une démocratie participative à l'école, une alternance entre l'emploi et la formation des enseignants, davantage de partenariats entre les établissements scolaires et les associations...

1. FESOJ : Fédération des Employeurs du Secteur des Organisations de Jeunesse

2. CESSOC : Confédération des Employeurs des Secteurs Socioculturel et Sportif

3. ICC : Institut Central des Cadres, service de formation du CJC

Mais le CJC souhaite également valoriser une insertion des jeunes qui soit sociale. A côté de l'emploi, qui reste un facteur important d'intégration, le CJC réclame le développement d'une réelle politique des temps libres par la promotion d'autres aspirations comme celles de s'investir dans l'associatif, de se recycler, de s'occuper de sa famille... Dans un monde où l'Homme est de plus en plus au service de l'économie, dans lequel la fracture sociale se creuse, le CJC revendique donc davantage de place pour la vie relationnelle, culturelle et citoyenne. Pour lui, la valorisation de la vie associative répond naturellement à l'évolution des besoins individuels et collectifs, non seulement en termes de loisirs, mais aussi de culture, de soins, de cadre de vie, d'environnement, d'éducation permanente...

Vis-à-vis du Gouvernement

La défense et la valorisation de la vie associative sera l'un des combats majeurs que le CJC mènera au cours des années 90. La Déclaration de Politique Communautaire du nouvel Exécutif en 1992 pré-sage des années difficiles. Les OJ sont dans le collimateur du politique. Devant l'assemblée générale du CJC, Stephan Grawez, secrétaire général, dira : « *Nous jouons notre avenir comme OJ en Communauté française* ». Le ton est donné.

Déreconnaissance de plusieurs organisations, diminution des subventions liées à la formation, non concertation, remise en cause de l'engagement bénévole, croissance insuffisante du budget... C'est un combat de longue haleine que le CJC va mener, dans les lieux formels mais également dans les coulisses, pour maintenir la tête hors de l'eau. A partir de ce moment, le développement et l'expansion de l'action du CJC se transforment en stratégie défensive dans laquelle il tente de maintenir les acquis passés en limitant la casse. C'est aussi à partir de cette période que sa mission politique prend toute son ampleur.

Le soutien à la vie associative structurée est délaissé au profit des initiatives nouvelles et ponctuelles. Les moyens sont transférés de plus en plus au niveau local par souci de clientélisme électoral et de volonté de contrôle au détriment du tissu associatif existant. Pour Jean Louis Undorf, conseiller théologique, « *cela fait partie de l'air du temps qui est caractérisé par une grande difficulté à reconnaître la légitimité des processus d'éducation permanente et des corps intermédiaires (NDLR: les OJ) entre les citoyens et l'État. Ceux-ci sont issus de la volonté des citoyens de s'organiser collectivement et tentent de relayer collectivement les préoccupations de ces mêmes citoyens. Aujourd'hui, dans un cadre où les partis politiques eux-mêmes ont du mal à trouver crédit, on oppose souvent à ces corps intermédiaires une « base » indéfinie et à laquelle ces corps intermédiaires seraient imperméables* ».

Les Centres de jeunes, encore à l'aube de leur existence, vont nettement bénéficier de ce contexte. En 1996, alors que le Gouvernement augmente leur budget annuel de près de 5 millions, le secteur OJ reçoit quant à lui seulement 200 000 francs, soit 50 centimes par jeune !

Le CJC ne reste pas sans réagir. Ironiquement, il organise l'action « 50 centimes » pour dénoncer cette situation budgétaire inacceptable et il mobilise sans relâche ses relais politiques pour tenter de réviser le budget Jeunesse. Il organise également « l'opération Bouées », dont le nom, évocateur s'il en est, résume bien l'enjeu de la décennie. Le 9 mars 1994, il manifeste place de la Monnaie à Bruxelles et propose à la signature une charte intitulée « Mouillez-vous pour la vie associative ». La mobilisation est suffisamment bonne pour attirer les médias mais le problème est qu'elle n'est pas assez représentative. Les organisations socialistes et le président du CJEF lui-même estiment qu'il ne faut pas réclamer d'argent au Politique dans ce contexte budgétaire difficile. Le CJC n'a donc pas réussi à fédérer tout le secteur Jeunesse.

A l'été 1997, c'est à un véritable tir de barrage que Charles Picqué, Ministre de la jeunesse, doit faire face. Il n'a pas annoncé ses intentions et n'a pas concerté le secteur avant de mettre sur la table un nouveau projet de décret jeunesse qui englobe OJ et centres de jeunes. Grâce à une solidarité sectorielle temporairement retrouvée et aux relais politiques du CJC, principalement au sein d'ECOLO et du PSC, le Ministre renonce finalement à son projet quelques mois plus tard. Il décide de restreindre ses ambitions et de travailler uniquement sur et avec les secteurs des centres de jeunes et de l'information des jeunes jugés plus constructifs. Alors que le projet envisage un refinancement des centres de jeunes et de leurs fédérations, il ne prévoit pas de mécanisme similaire pour les OJ. Par solidarité avec le secteur, le CJC soutient toutefois ce projet de décret Centres de jeunes, finalement voté en 2000, tout en revendiquant le refinancement des organisations de jeunesse et l'application du décret de 1980.

A l'occasion des élections législatives de 1999, le CJC enfonce le clou avec l'opération « Offrons-leur des lunettes ». Un forum politique est organisé à Namur le 12 mars et une grande récolte de lunettes a lieu sur tout le territoire de la Communauté française. Elles symbolisent le juste regard à consacrer au monde de la jeunesse. Au total, plus de 1 000 paires de lunettes de seconde main sont amassées et envoyées dans des associations pour leur donner une deuxième vie.

C'est également cette année-là que, après plus de 15 ans d'efforts, le décret Centres de vacances est voté le 27 avril. Il s'agit d'une avancée majeure dans la vie pratique des organisations. Les groupes peuvent être agréés et recevoir un subside par enfant et par jour. Par ailleurs, les centres de vacances agréés sont aussi reconnus comme lieux de stage pratique pour les animateurs en formation. Le lien entre formation et centres de vacances, chèrement défendu par l'ICC et le CJC, est donc également acquis. L'harmonisation du parcours de formation permettra aux jeunes d'effectuer des passerelles entre les organisations et de valoriser cette expérience à l'extérieur. Toutefois, les résultats concrets de cette victoire ne seront réellement visibles qu'à partir des années 2000 lorsque le Politique adoptera les arrêtés d'application du décret.

La décennie se termine comme elle a commencé, Face à l'asphyxie budgétaire des OJ, le CJC mène, une fois encore, une action symbolique. En 2000, coiffée de bonnets de Père Noël, une délégation se réunit devant le Parlement pour interpeller les Députés. Cela débouchera sur plusieurs contacts politiques et sur une rencontre avec le chef de groupe du parti socialiste.

Vis-à-vis des partis

Contrairement aux années 80, le CJC ne bénéficie plus d'une attention large. Face aux socialistes qui ont en charge, sans discontinuité, la politique de jeunesse, son étiquette catholique sera lourde à porter. La stratégie du Gouvernement en matière de politique de jeunesse fait très mal au CJC et à ses OJ tout au long des années 90. Les libéraux, de leur côté, ne se préoccupent guère de cette matière.

Par contre, le CJC bénéficie d'une oreille attentive auprès du PSC, historiquement plus proche, mais également d'ECOLO. Ces deux partis ont marqué publiquement leur soutien à la charte « Mouillez-vous pour la vie associative » et ils ont joué un rôle important dans le vote du décret Centres de vacances. Principaux relais politiques des préoccupations des OJ, ils ont été des alliés précieux du secteur durant cette décennie.

Vis-à-vis du CJEF et du secteur Jeunesse

Au cours des années 90, les différents acteurs Jeunesse ne parviennent plus à dépasser leurs différences pour se rassembler autour d'enjeux fédérateurs. Le CJEF connaît une crise importante. Les logiques de « piliers » tuent dans l'œuf toutes les tentatives du CJC de refaire du CJEF un outil per-

formant au service d'une politique globale de jeunesse. La représentation du rôle du Conseil diffère réellement entre les confédérations. Tandis que les coordinations socialiste et libérale semblent considérer le CJEF comme un tremplin politique, le CJC et la COJ⁴ réclament une dépolitisation du Conseil car il doit rester l'outil d'une expression représentative des jeunes.

En 1996, le candidat de la COJ, Philippe Henry, est élu à la Présidence du Conseil face au candidat du CJC. Cette élection rompt l'accord tacite qui existe depuis la création du CJEF et qui consiste à alterner présidence socialiste et chrétienne. Le CJC n'oubliera pas cet épisode!



Élection de Philippe Henry à la présidence du CJEF en 1996.

Son incapacité à se rassembler autour d'enjeux communs, à proposer une vision coordonnée de la politique de jeunesse, les intérêts partisans et les petits marchandages vont délégitimer le CJEF dans son rôle de porte-parole du secteur de la jeunesse.

Mais, affaibli en interne, il est également victime de l'évolution des politiques publiques et de son environnement. D'une part, le développement d'une pensée anti-institutionnelle réfute de plus en plus la légitimité des organisations de jeunesse à parler au nom des jeunes et de leurs réalités. D'autre part, aux

côtés du CJEF, d'autres acteurs deviennent des interlocuteurs de référence sur les matières de jeunesse. On voit ainsi apparaître la fonction de Délégué général aux droits de l'enfant, la création du Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse (CCAJ), du Conseil de l'Éducation et de la Formation, des structures d'employeurs telles que la FESIJ et la CESSOC... Le premier élément conduit à la réorientation des moyens budgétaires vers un niveau local non lié aux dimensions de mouvement tandis que le second participe à la réduction de la représentativité du Conseil et de son rôle d'interlocuteur privilégié.

La présidence de Philippe Henry ne dure finalement que quelques mois et en 1997, le CJEF retrouve quelques couleurs avec l'élection de son nouveau président, Jean-Michel Javaux. Quelques semaines avant les élections législatives de 1999, il organise le 24 avril un rassemblement national des OJ au Centre culturel du Botanique à Bruxelles. Une grande campagne de presse est lancée et le CJEF participe même à l'émission « Mise au point » de la RTBF. Malgré l'absence remarquée des Scouts et du Ministre de la jeunesse, qui n'a probablement pas osé se montrer, après sa tentative manquée de 1997 relative à un nouveau décret Jeunesse, l'évènement est un succès en termes de visibilité. Fort de ses 5 000 participants, cet évènement permet aux OJ de se réaffirmer comme partenaires incontournables dans la socialisation et l'éducation à la citoyenneté des jeunes.

Mais bien vite, avec le départ de son président vers ECOLO, le CJEF retombe dans ses travers. Le CJC présente un candidat à la présidence mais les dés sont pipés. Les confédérations socialiste, libérale et indépendante ont formé un accord secret pour élire le socialiste Hugues Bayet. Le CJC est forcé de constater que le front « anti-catholique » fonctionne mieux que jamais et qu'il sera difficile de renverser la vapeur.

Rapport aux organisations

La professionnalisation du secteur, la spécialisation des différentes organisations de jeunesse, la remise en question de l'associatif par le Politique changent la donne par rapport à la décennie précédente. Au cours des années nonante, les restrictions budgétaires mettent la pression aux associations, par exemple en faveur d'une fusion des OJ unisexes telles que le Patro et la JOC. Plusieurs membres du CJC quittent la coordination, soit parce que, déreconnues en tant qu'OJ, elles changent de secteur d'activités, soit parce qu'elles disparaissent tout simplement. Malgré l'arrivée de l'asbl Gratte, en 1993, qui travaille avec des jeunes handicapés, le CJC passe de 25 à 20 organisations membres.

Par ailleurs, le CJC doit constater des évolutions dans l'investissement des OJ au sein de sa coordination. Face à certains problèmes structurels tels que l'absence de certains membres aux travaux, le manque de connaissance mutuelle et la difficulté à construire certaines positions communes due à la diversité des réalités de ses membres, le CJC questionne ses structures et son mode de fonctionnement.

D'une part, cette réflexion aboutit à un élargissement du conseil d'administration qui donne désormais plus de place aux OJ, en veillant à équilibrer la représentation entre les Mouvements et les Services. Élargi et donc plus représentatif de l'assemblée, le CA ne gère plus uniquement les ressources humaines, financières et immobilières, il assume dorénavant un rôle également politique.

D'autre part, les commissions de travail de l'assemblée, jusqu'alors régulières et permanentes, sont supprimées au profit de groupes de travail ponctuels qui permettent de mobiliser les experts des OJ sur le sujet traité et de travailler avec un objectif et un délai définis. A partir de 1998, le CJC organise également au mois de septembre des rencontres d'automne. Ouvertes à tous les Cadres bénévoles et permanents des OJ, ces journées recréent véritablement une dynamique interne. Elles sont une autre manière de se rencontrer et d'échanger autour d'enjeux forts et ce, dans un cadre moins formel que celui des assemblées.

Malgré ces adaptations, le CJC n'est toutefois pas épargné par une certaine difficulté à trouver des jeunes qui s'engagent dans les structures. Par exemple, malgré de nombreux appels, le fauteuil de président restera vide après le départ Jean-Claude Schingtienne en 1997. Cette absence de président donne lieu à une gestion plus concertée des missions au sein du conseil d'administration et la fonction de président est assumée de manière collégiale.

Au-delà des aspects de fonctionnement, le CJC interroge de manière plus profonde les liens avec ses membres et ce qui fonde l'action commune en CJC. D'une consultation large des organisations sur le sujet, il ressort le besoin de se réapproprier les options fondamentales créées en 1979.

20 ans après la première Manifête, le CJC actualise donc ses options fondamentales en 1999. Si dans le fond, le texte reste sensiblement le même, ce travail permet de remettre sa forme au goût du jour. Mais, et c'est le plus important, cela est l'occasion pour le CJC et ses OJ de réaffirmer leur volonté de travailler ensemble autour de la démocratie participative et de la prise de responsabilités collective.

Les membres du Conseil de la Jeunesse Catholique en 2000 :

1. Action Ciné Jeunes (Ciné J)
2. Conseil Jeunesse Développement (CJD)
3. Entraide et Amitié (E&A)
4. Génération Nouvelle (GEN)
5. Guides Catholiques de Belgique (GCB)
6. Gratte
7. Jeunesse et Santé (J&S)
8. Fédération Catholique des Scouts (FCS)
9. Fédération Nationale des Patros (FNP)
10. Fédération Nationale des Patros Féminins (FNPF)
11. Institut Central des Cadres (ICC)
12. Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC)
13. Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine (JOCF)
14. Jeunesse Présente (JP)
15. Jeunesse Etudiante Chrétienne (JEC)
16. Jeunes Syndicalistes (J/CSC)
17. Service Professionnel de la Jeunesse Agricole (SPJA)
18. Service Professionnel de la Jeunesse Agricole Féminine (SPJAF)
19. Les Gites d'Etape du Centre Belge du Tourisme des Jeunes (GE-CBTJ)
20. Service d'Information et d'Animation des Jeunes (SIAJ)

Rapport à l'Église

Dans une société en pleine mutation, comment maintenir son lien historique avec l'Église institutionnelle⁵, très conservatrice, tout en affirmant une identité chrétienne ouverte au débat ? Ce questionnement traverse le CJC durant toutes les années nonante. Il dispose déjà de certains outils « Ma Foi oui ma Foi non » (1978), « Un peu de sens » (1983), « Flou des valeurs, valeurs du flou » (1988). Et bien

5. En 1962, c'est la conférence épiscopale de Belgique qui fonde le CJC.

sûr l'expérience de la Manifète de 1985 avec la venue du Pape Jean-Paul II, évènement qui a considérablement tendu les relations entre l'Église et le CJC. En 1990, le CJC rencontre le Cardinal Danneels pour évaluer l'évènement et faire le point sur les relations Église-CJC. La reprise des contacts est timide et aucun suivi n'est envisagé.

Par ses prises de position successives en faveur d'une identité chrétienne proposée au débat et ouverte à d'autres convictions, le CJC irrite constamment l'Église. Et celle-ci lui marque assez nettement sa désapprobation. En 1995, la conférence épiscopale décide même de diminuer chaque année de 20% ses subsides aux Mouvements et au CJC. Signal annonciateur d'un déplacement des priorités ecclésiales, cette décision fait très mal car elle est combinée à un budget de la Communauté française en berne. Au-delà du geste symbolique fort, cela contraint le CJC à de grandes économies. A plusieurs reprises, il envisage même de supprimer le JEM. Après quelques années difficiles et d'âpres discussions, les évêques revoient partiellement leur décision et le CJC retrouve l'équilibre budgétaire en 2000.

Les sanctions n'empêchent pas pour autant le CJC de prendre des positions tranchées. En 1993, il refuse la demande d'adhésion des pastorales de jeunes, craignant un lien trop peu indépendant par rapport à l'Église. Il fait de même avec la demande de la branche belge des Scouts d'Europe l'année suivante, ce qui déplait fortement au Cardinal. En 1998, il marque véritablement les esprits. Alors que sont organisées à Paris les Journées Mondiales de la Jeunesse (JMJ), le CJC ne participe pas à l'évènement et signe la charte «Vivre ensemble» proposée par les jeunesses musulmane, bouddhiste, protestante, juive et orthodoxe de France. Ce document milite pour une identité religieuse ouverte, tolérante et respectueuse des convictions plurielles des jeunes. La charte insiste sur le dialogue et le respect mutuel entre jeunes de confessions différentes, sur l'importance de la tolérance. Les organisateurs des JMJ refusent de relayer cet appel et ne permettent pas aux promoteurs de la charte de rencontrer le Pape.

Georges Gilkinet, secrétaire général du CJC justifie sa position: «*Nous craignons que l'Église catholique y montre une identité de certitude dans laquelle nous ne nous retrouvons pas, la nôtre se caractérisant par l'ouverture, la tolérance et le respect des convictions plurielles des jeunes*».

Cette position des jeunes catholiques belges provoque un mini séisme dans le monde des medias, sans doute en recherche d'infos dans cette période estivale creuse: articles de presse, passages TV et

radio, interpellations diverses ... Cette prise de position publique du CJC est fermement condamnée par l'Église belge. *«Le CJC a été progressivement évincé par les évêques comme représentant de la jeunesse catholique francophone et ceci au profit d'autres mouvements se situant dans une autre ligne que celle du CJC»* (Stephan Grawez).

Plus largement, le questionnement du CJC, l'interrogation systématique du rapport à la Foi, du lien à l'Église, de la recherche de Sens s'inscrivent dans un contexte de mutation importante de la société. En matière de Sens et de religion, les grandes réponses et les institutions ne font plus recette. Les repères traditionnels sont mis à mal et l'Église, par ailleurs traversée par des courants différents, n'a plus le monopole des réponses aux questions de Sens. La rencontre et la connaissance d'autres courants philosophiques et religieux multiplient les sources de sens. La proposition chrétienne est une parmi d'autres. Les grandes questions de Sens demeurent. Les débats religieux aussi. Les premières se transforment sans cesse, les réponses sont souvent revisitées. Le Sens se cherche et se vérifie au cœur d'un cheminement. Pour donner Sens à sa vie et dépasser les obstacles, on passe d'un Sens donné à une recherche de Sens ouverte, indépendante des institutions.

Ce contexte va amener le CJC à réaliser un travail pédagogique réellement impressionnant sur cette thématique. C'est Jean-Louis Undorf, conseiller théologique de 1989 à 1998, qui conduit les travaux. Elu à trois reprises, il est fort apprécié pour le lien qu'il parvient à maintenir avec l'Église tout en défendant parfaitement la philosophie du CJC.

En 1993, le CJC se dote d'un texte de référence. Intitulé « Choisir et vivre une identité chrétienne en CJC », ce texte sera publié sous une forme plus accessible : la brochure « L'Église c'est nous aussi ». C'est le document ressource principal du CJC. Il y affirme son identité chrétienne indéniable, mais celle-ci se veut ouverte. Pour le CJC, l'existence de Dieu est une porte d'entrée au débat et ne constitue pas la Vérité unique.

Il se positionne donc pour que les activités des OJ soient ouvertes à des jeunes d'autres confessions ou à des laïcs. Par exemple, avec sa formation « Atout Sens », il travaille la présence de jeunes musulmans dans les organisations catholiques et la question de la mixité socioculturelle. Ou encore, conduit par une réalité concrète de manque de prêtres et par la volonté de voir une Église ouverte et démocratique, le CJC réfléchit également à la prise de responsabilités de laïcs au sein des sections locales. Il

définit le rôle de l'animateur pastoral comme une personne qui accepte de cheminer avec les jeunes et de rencontrer leurs contradictions, qui accepte de se laisser remettre en question et qui essaie de vivre ce dont il parle. Cette fonction pouvant être occupée par un théologien ou par un laïc, le CJC met sur pied, avec l'accord de la conférence épiscopale, un brevet d'animateur Sens et Foi, destiné aux personnes qui souhaitent occuper cette fonction dans une organisation de jeunesse.

Le document «Vivre une identité chrétienne» donne lieu à l'organisation, en 1993, d'un colloque sur la modernité et l'identité chrétienne des institutions. Dans la foulée, le CJC réalise deux enquêtes. La première recense les pratiques des OJ en matière d'animation Sens et Foi. Celle-ci donnera lieu à la publication de l'outil «Fêtes et célébrations» en octobre 1995. La seconde enquête est intitulée «Jeunes et Église, qu'avons-nous à nous dire?».

En parallèle au travail sur son identité chrétienne, le CJC s'intéresse également à la mixité des publics de ses OJ. Ces deux thèmes sont finalement liés: comment les associations catholiques accueillent-elles la différence compte tenu de leur appartenance philosophique et de leurs racines historiques? La réflexion donne lieu à la publication de l'ouvrage «Ailleurs est aussi un pays» et à l'organisation d'un module de formation intitulé «Moi et les autres».

Enfant turbulent de l'Église, le CJC des années 90 prend véritablement ses distances vis-à-vis de l'Institution pour mieux coller à la réalité des jeunes dont les repères ne sont plus déterminés mais recherchés et construits. Conduits par un conseiller théologique et une Commission Sens et Foi infatigables, les travaux du CJC réaffirment son identité chrétienne, même si celle-ci se veut ouverte, et constituent des balises importantes pour l'histoire du CJC.

Actions et réalisations

Début des années 90, le CJC milite pour un réel statut des objecteurs de conscience. Il interpelle le Gouvernement et les médias à plusieurs reprises. Il souhaite réduire le temps du service civil et le coût financier pour les organisations.



Mouillez-vous pour la vie associative, 1994.

Déjà à cette époque, il réfléchit à la création d'un statut de volontaire reconnu, sans critères d'âge, à côté du statut de travailleur ou de celui d'inactif. En 1992, il adopte en assemblée une parole publique sur le service civil. Il propose en substance l'alternative suivante: la création d'un crédit volontariat. Cette idée, non concrétisée, ne tombera pas pour autant dans l'oubli. Elle réapparaîtra à partir de 2005 sous le concept du « congé volontariat » à l'occasion des débats sur la loi relative aux droits des volontaires.

Face au manque de reconnaissance et de soutien criant de la part des pouvoirs publics, le CJC crée en septembre 1990 un groupe de travail Vie associative qui, tout au long de la décennie, s'emploie à montrer la richesse et le dynamisme des OJ.

En 1994, il lance l'opération «Bouées» et la charte «Mouillez-vous pour la vie associative». A l'été 97, il imprime et diffuse les autocollants «Moi j'bouge en Mouvement». Cette campagne rappelle celle de 1970 au cours de laquelle il avait fait circuler 27 000 autocollants «Jeunes en mouvement vers une autres société». En 1998, il organise un colloque en collaboration avec son homologue flamand, le KJR, sur la place des adultes dans les OJ. A côté de ces actions phares, il publie régulièrement des articles sur le trop faible financement des OJ et le manque de valorisation de l'associatif.

Mais le CJC agit dans un secteur jeunesse qui construit plus souvent des désaccords que des solidarités. Il doit donc élargir son champ d'action s'il veut peser dans le débat public. Il se tourne alors vers des associations d'obédience catholique actives sur le terrain de la citoyenneté (MOC, mutualités chrétiennes, SEGEC, Caritas...). Il trouve en eux des partenaires précieux pour revendiquer un soutien plus important de la vie associative de la part des pouvoirs publics. Ils lancent ensemble un appel à la reconnaissance de l'engagement citoyen bénévole. Favorables à la proposition du PSC sur la création d'un pacte associatif, ils co-organisent également en 1997 le colloque «Un pacte pour la vie associative».

Le CJC crée aussi des partenariats au-delà des frontières. En 1993, il rejoint le projet Eurojeunes, réseau d'échange qui développe la mobilité des jeunes à travers des projets de formation et d'animation. Il abandonne toutefois sa participation en 1999 pour cause de restriction budgétaire.

Inscrit dans une approche globale d'éducation permanente, le CJC est également soucieux de créer des synergies avec les acteurs de l'éducation formelle. Il produit à plusieurs reprises des textes de positionnement en faveur d'une école participative qui donne davantage de place à l'élève en tant qu'acteur de sa formation et qui favorise les collaborations entre écoles et associations, par exemple via le détachement pédagogique. En 1993, il organise la journée «Participes futurs» à destination des OJ et des enseignants et il publie l'ouvrage «Ecole et démocratie». L'année suivante, l'Institut Central des Cadres organise un module de formation sur la participation des jeunes à l'école.

En 1996, le Politique adopte le décret «Circulation en forêt». Important pour les groupes locaux des Mouvements de jeunesse, le CJC collabore à sa mise en œuvre de ce texte qui régleme l'accès des jeunes aux espaces verts. Le CJC réalise également durant cette période un travail d'études sur les endroits de camps, toujours plus rares et plus chers.

Cette année-là, plusieurs incidents lors d'activités d'été, relayés par les médias, propulsent sur la place publique de nombreux thèmes dignes d'intérêt : bienveillance, sécurité, assurances, formation, responsabilité...

Directement en lien avec la réalité des OJ, le CJC et l'ICC sont mis à contribution sur ces sujets. Le CJC organise un colloque sur les responsabilités des animateurs tandis que l'ICC publie le vade-mecum du responsable de centre de vacances et organise une formation à destination des animateurs et coordinateurs : le BACV⁶. Cette formation et cet outil accompagnent les encadrants dans leurs missions, leurs rôles et leurs devoirs. Dans la foulée l'ICC publie en 2000 la valisette pédagogique « Bienveillance ». Vis-à-vis de l'extérieur, tous ces outils sont également les gages d'une animation de qualité et de compétence dans l'encadrement des jeunes.

CHAPITRE VII. LES ANNÉES 2000 : « UN CJC EN RÉSISTANCE »



Aperçu

Attaqué de tous côtés, par le Politique, par l'Église institutionnelle, et par l'associatif non chrétien, affaibli en interne par le départ de plusieurs organisations, le CJC perd des plumes depuis le milieu des années nonante. Son influence diminue au sein du secteur et sa dynamique interne est asphyxiée.

Le CJC résiste mais le combat n'est pas simple. Il doit faire face à un bouleversement des équilibres institutionnels et il n'échappe pas, lui non plus, aux modifications de l'engagement. L'évolution de la militance vers un engagement plus court et plus panaché oblige le CJC à des efforts considérables pour renouveler sans cesse son rapport aux membres et conserver une dynamique de participation collective dans laquelle les OJ restent des acteurs et non des consommateurs. Vis-à-vis de ses organisations, le CJC parvient à construire durant cette décennie une véritable logique de soutien et de service, à travers de nouveaux outils de communication, un parcours de formation restructuré et des outils pédagogiques exigeants.

Face à une société de l'image, de l'individualisme et de l'économie triomphante, le CJC oppose également une résistance farouche. Il continue à valoriser l'engagement volontaire et gratuit, à proposer une démarche d'éducation permanente globale et à défendre becs et ongles le modèle « par et pour les jeunes ». Après avoir fait le gros dos sous le mandat de Frédéric Possemiers, le CJC parvient à renverser progressivement la vapeur. Son déménagement de la rue Belliard vers la rue de la Charité en 2004 est synonyme d'un nouveau départ. Dans un contexte de profonde mutation, il réinvente son identité et ses missions. Il réaffirme son appartenance à la tradition chrétienne et retisse une relation de confiance avec l'Église. Il redevient petit à petit un interlocuteur légitime et incontournable sur la scène politique. En 2009, il contribue activement à la négociation et à l'adoption d'un nouveau décret pour les Organisations de Jeunesse tandis qu'il clôture un plan d'action de trois ans sur l'engagement volontaire des jeunes.

Par ses prises de parole sur le service citoyen et le volontariat, sur le pacte associatif, les politiques sécuritaires ou encore la place des jeunes dans la société, par son apport considérable dans les réformes sectorielles et par son travail de mise en réseau, le CJC se repositionne en cette fin de décennie comme une coordination solide qui repose sur une expertise accrue.

Rapport au monde politique

Politique de l'emploi et de la formation

Après la mise en place dans les années nonante d'une commission paritaire sectorielle et la création des instances FESQJ et CESSOC, le CJC travaille, avec les autres employeurs, les syndicats et le Gouvernement, à la négociation des « Accords du Non Marchand ». Conclues pour la période 2000-2005, ces accords « cadre » apportent deux avancées majeures. La première est la conclusion de Conventions Collectives de Travail (CCT) et l'harmonisation des grilles de fonction et des barèmes. La seconde est l'adoption d'un décret « Emploi » qui organise la répartition de l'enveloppe budgétaire entre les acteurs du secteur socioculturel.

Ces changements s'inscrivent dans un contexte plus large, celui d'une volonté politique d'objectiver et de rationaliser le financement de l'emploi dans le secteur, tout en lui donnant une connotation positive. C'est ainsi que les programmes de résorption du chômage TCT (1982) et PRIME (1990) sont restructurés et donnent naissance aux programmes de promotion de l'emploi ACS (1996) et APE (2004). En 2005, le Politique réalise également un cadastre de l'emploi, c'est-à-dire une photographie de la situation. Réalisé annuellement à partir de 2009, le « cadastre » permet au Politique de mieux piloter la répartition des subsides liés à l'emploi.

La mise en place de ce cadre de travail complexifie considérablement la gestion administrative de l'emploi dans le secteur et cela n'est pas sans impact sur la vie des OJ et en particulier du CJC. Il y consacre donc beaucoup de temps mais il développe aussi une réelle expertise tant au niveau des procédures administratives que de la négociation sectorielle. Par ailleurs, il crée de nombreux lieux d'information et de formation pour accompagner ses membres dans la gestion des emplois.

Vis-à-vis du Gouvernement

Le début des années 2000 est particulièrement compliqué pour le CJC. L'installation en 1999 d'un Gouvernement Arc-en-ciel relègue le parti social-chrétien dans l'opposition. La politique de jeunesse, prise en charge par les socialistes, passe de ministre en ministre d'une année à l'autre. Combinée à cette succession d'interlocuteurs différents, une divergence de vue fondamentale se cristallise. La tendance est à dire que les OJ ne représentent plus ou que partiellement les jeunes et leurs réalités. Cette représentation sera le moteur, tout au long des années 2000, des politiques dites programmatiques qui consistent à passer outre les interlocuteurs organisés qui se situent entre l'État et les jeunes « de la base ». Tandis que le CJC milite pour une action associative libre et un soutien public de moyens et non de résultats, la politique du Gouvernement prône donc davantage le contrôle de l'action associative et la conclusion de plus en plus fréquente de contrats-programmes et de subventions liées à des projets plutôt qu'au fonctionnement des associations.

C'est donc presque naturellement que durant cette période très difficile, le CJC consacre énormément d'énergie à ses relations extérieures pour tenter de renverser la vapeur. Bien que stigmatisé au sein du secteur, il reste fidèle à sa mission de représentation politique et défend bon gré mal gré une vision de la politique de jeunesse de plus en plus minoritaire. Appuyé par une équipe de permanents renforcée au fil des années, il rivalise de créativité pour faire passer son message au plus grand nombre.

En 2002, alors que le Gouvernement est en conclave budgétaire, il lui remet une pétition intitulée « Soldes sur les formations » pour revendiquer, encore une fois, davantage de moyens pour la formation des bénévoles. En 2003, à l'occasion des élections législatives, il transforme le réfectoire du collège de Gembloux en une jungle de lianes inextricables pour l'opération « Branchons-nous sur le futur ». Un an plus tard, il remet le paquet pour les élections régionales. La campagne « Y a un nœud », et sa newsletter spéciale « le journal du nœud » débouchent sur une croisière à Namur. C'est en effet sur un bateau que le CJC invite les chefs de file des partis démocratiques à « larguer les amarres », à dénouer les nœuds auxquels est confronté l'associatif jeune.

Ses efforts sont payants ; en 2004, le CJC renoue avec la victoire. Il redevient un interlocuteur légitime. Son secrétaire général est « détaché » aux côtés des autres experts qui accompagnent les responsables politiques dans la négociation de l'accord de Gouvernement. Il peut ainsi apporter au plus près de la Déclaration de Politique Communautaire (DPC) les réalités des OJ qu'il défend. Alors que la

nouvelle majorité PS-CDH se met d'accord sur l'évaluation et la réforme du secteur Jeunesse avant la fin de la législature, l'accord de Gouvernement «bétonne» également des balises essentielles défendues par le CJC.

Premièrement, la DPC réaffirme une politique de jeunesse « par et pour les jeunes », c'est-à-dire un pilotage des organisations par des jeunes de moins de 35 ans. Deuxièmement, la notion de CRACS¹, mission fondatrice liée à la reconnaissance des OJ dans le décret de 1980, se voit confirmée et acquiert une dimension symbolique très forte. Troisièmement, l'accord de Gouvernement prévoit le refinancement du secteur Jeunesse. Favorisée par les accords de la Saint Polycarpe de 2001 qui refinancent la Communauté française, la création d'un Pacte d'Action Culturelle Associative (PACA) dégage de nouveaux moyens et promet davantage de soutien à l'action décentralisée des Mouvements de jeunesse.

Cette victoire de 2004 est cruciale car elle apporte des garanties solides pour les travaux futurs. C'est sur base de ces principes-clé et des engagements pris par le Gouvernement que le CJC appuiera son argumentaire dans le cadre de la négociation du décret Organisations de Jeunesse qui trouvera un terme favorable en 2009.

Avant ce grand changement, c'est d'abord en 2004 que le décret OJ connaît ses premières évolutions. Constatant le blocage systématique du CJEF par les logiques partisans et les conflits internes, le Ministre de la jeunesse décide de réformer le Conseil. « Sortir » du CJEF les matières spécifiques aux OJ et les attribuer à un nouvel organe d'avis est l'une des grandes évolutions du secteur. Celui-ci voit donc apparaître en 2004 la Commission Consultative des Organisations de Jeunesse (CCOJ).

A partir de cette année-là, le CJC retrouve une légitimité. Il compense sa perte de poids sectoriel en termes de nombre d'organisations membres par une expertise grandissante dans les aspects techniques de la politique de jeunesse. Tout au long de cette décennie il continue son travail de relations extérieures et se mobilise pour toutes les campagnes électorales. Ses revendications en matière de politique de jeunesse trouvent évidemment un écho particulier aux niveaux local et communautaire, mais ceci ne l'empêche pas de porter également au niveau fédéral et au niveau européen un message plus global, la vision d'une société solidaire et responsable, qui soit également humaine, culturelle et sociale, et pas uniquement économique.

Après « Branchons-nous sur le futur » et « Y a un nœud » en 2003 et 2004, le CJC organise l'opération « Cacahuètes » pour les législatives 2007. Cette année-là voit également l'organisation des États généraux de la Culture dont l'une des conclusions réaffirme l'engagement du Gouvernement de réécrire le décret OJ et de soutenir l'action décentralisée. Lorsque le Ministre Marc Tarabella remplace Fadila Laanan à la Jeunesse, il annonce en 2008 un refinancement massif du secteur. Pour la première fois depuis quinze ans, le Gouvernement de la Communauté française reconnaît et décide de valoriser l'action décentralisée des Mouvements de jeunesse, les infrastructures des OJ et la formation des animateurs. Le CJC assiste alors à une véritable levée de boucliers de la plupart des autres confédérations. Elles menacent de bloquer tout le secteur et les réformes en cours, considérant que cette mesure favorise uniquement les organisations du CJC. Malgré des tensions énormes sur le décret Emploi et sur le budget alloué aux Mouvements, la COJ et le CJC s'accordent néanmoins et décident de co-présider la CCOJ pour pouvoir mener en duo les négociations avec le Ministre de la jeunesse.

En 2009, alors que les élections régionales approchent et que le CJC mène sa campagne « Tapis rouge pour les volontaires », le Parlement de la Communauté française adopte finalement un nouveau décret pour les organisations de jeunesse. Aboutissement d'un processus entamé en 2006, la négociation du nouveau décret OJ est en réalité obtenue au finish le 27 novembre 2008. Le secrétaire général du CJC, Brice Many, aura été l'un des artisans majeurs de cet accord qui permet d'obtenir, 29 ans après le premier décret OJ, un nouveau texte plus proche de la réalité des OJ du CJC et favorable à leur développement.

Vis-à-vis des partis

Malgré une importante marginalisation début des années 2000, le CJC retrouve progressivement une capacité d'anticipation et de prise sur son environnement sectoriel. D'une position défensive qu'il est forcé d'adopter depuis le milieu des années nonante, le CJC parvient à partir de 2004 à se repositionner comme un interlocuteur associatif incontournable. C'est principalement grâce à un énorme travail de mise en réseau mené par ses secrétaires généraux que le CJC retrouve cette légitimité et un certain leadership auprès des différents acteurs politiques. La présence de plusieurs anciens acteurs du secteur Jeunesse et du CJC dans la sphère politique lui permet de tisser de nombreuses relations interpersonnelles au sein de tous les partis et de contribuer à ce repositionnement.

Ce qui importe au CJC, c'est la valorisation de la vie associative jeune et des intérêts de ses membres, quels que soient finalement les partis qui les portent. Systématiquement le CJC est donc soucieux de

convier toutes les tendances philosophiques aux débats qu'il organise. Il entretient de nombreux contacts avec tous les parlementaires chargés des questions liées à la jeunesse et participe à de nombreux colloques, forums et conférences en qualité d'expert sur les questions d'engagement des jeunes et de volontariat.

Il est également identifié comme l'un des 27 acteurs associatifs incontournables dans le cadre des consultations sur le Pacte associatif. A la demande du Politique, il remet entre 2006 et 2008 des contributions orales et écrites sur ce projet initié en 1996 et qui prévoit de réguler les relations entre associations et pouvoirs publics. Le processus accouchera finalement d'une souris nommée « Charte associative » car, au niveau local, des dysfonctionnements sont pointés et les mandataires locaux ne veulent pas d'un pacte qui régule leurs pratiques.

Vis-à-vis du secteur Jeunesse

Fin des années nonante, l'alternance historique chrétiens-socialistes à la présidence du CJEF a été rompue, marquant ainsi le début de nouveaux rapports de force au sein du secteur. En 2001, les autres coordinations de jeunesse profitent de la transition entre Georges Gilkinet et Frédéric Possemiers à la tête du CJC pour exclure ce dernier du Bureau du CJEF et pour fragiliser sa représentation dans les autres lieux sectoriels tels que la FESOJ. C'est une guerre de tranchée sans précédent qui commence.

Rongé par les ambitions politiciennes de ses membres, le CJEF devient une structure inopérante qui fonctionne par pilier à travers les confédérations, et non plus grâce aux OJ, souvent désseparées face à ce stratego parfois bien loin de leurs réalités. Le CJEF est souvent immobilisé et incapable de construire et de porter une parole commune. Sauf lors de quelques évènements, il n'est plus reconnu comme le premier interlocuteur de référence sur les matières de jeunesse, ni par les médias, ni par les responsables politiques. En 2001, un long travail de réforme du Conseil est entamé par le Ministre de la jeunesse, face à un secteur mitigé pour le moins et dont les dissensions internes ruinent tout accord possible.

La stratégie politique de réforme du CJEF s'axe sur deux arguments majeurs. Le premier interroge la pertinence pour un Conseil de la jeunesse de discuter de la défense sectorielle et de la reconnaissance des organisations de jeunesse. Relativement vite résolue, cette question donne lieu en 2004 à la création d'une instance spécifique à ces matières : la CCOJ². Le second axe repose sur le courant de pensée qui s'impose dans ces années 2000 ; celui qui différencie démocratie représentative nourrie par les partis et démocratie participative nourrie par les citoyens. Avec l'adoption par l'Europe du Livre blanc de la jeu-

nesse, la participation directe des citoyens aux questions collectives est de plus en plus évoquée comme une composante indispensable tandis que les pratiques qui tendent à quadriller l'expression à travers les structures institutionnelles sont de plus en plus critiquées par les décideurs politiques.

Monnaie d'échange pour obtenir un décret OJ favorable, le CJC lâche du lest sur le décret qui installe en 2008 le nouveau Conseil de la Jeunesse de la Communauté française (CJCF). Sa constitution en asbl lui permet de participer aux programmes européens mais elle est également un facteur de contrôle par le Politique. Peu praticable, sa structure décentralisée donne désormais la place aux jeunes en tant qu'individus, et non comme représentants d'associations. Le fonctionnement de ce nouveau Conseil est donc contraire à la philosophie du CJC car il repose sur une conception du monde organisé de la jeunesse comme non représentatif de cette jeunesse.

Rapport aux organisations

En ce début de décennie, le CJC est confronté à une dynamique interne très faible. Malmené dans son environnement politique et déforcé par le départ de certaines organisations, il est en proie à une instabilité interne et à un questionnement continu sur son rapport aux membres et à son identité.

En 2001, bien que pressenti au regard des tensions croissantes entre la FCS et le CJC, le départ des Scouts fait très mal. D'une part, le CJC perd nettement de son influence sectorielle étant donné la diminution des jeunes qu'il représente. D'autre part, le « gommage » progressif de l'identité chrétienne des Scouts et l'anti-cléricalisme ambiant questionnent fortement la place des associations catholiques de jeunesse. Cette inquiétude est renforcée par le fait qu'en Flandre, le secteur Jeunesse s'est restructuré autour d'une seule association coupole, supprimant ainsi les confédérations traditionnelles. Un scénario similaire s'annoncerait-il en Communauté française ?

En 2004, c'est l'ICC qui se retire à son tour de la coordination. Doté d'une expertise pédagogique de qualité et de liens historiques forts avec le CJC, le départ de l'ICC se fait réellement à contrecœur. Pourtant, stratégiquement, l'ICC devient de ce fait une plateforme pluraliste. L'avantage est qu'il peut donc attirer de nouvelles organisations et indirectement renforcer le CJC dans son réseau. Au

regard de leur histoire, les deux associations gardent donc des liens très forts et continuent à collaborer sur de nombreux projets.

L'asphyxie de la dynamique interne du CJC est également due au contexte politique et sociétal qui modifie considérablement les priorités des organisations, le rapport à la militance et l'investissement en CJC. Les normes décrétales se multiplient, la charge administrative s'accroît considérablement, l'affirmation d'une identité chrétienne ne coule plus de source. Face à cela, il est naturel pour les associations de recruter des dirigeants avant tout gestionnaires et parfois moins militants. Leur priorité est de préserver la survie de leur organisation, parfois aux dépens d'un investissement au sein de la coordination et du secteur.

L'environnement hostile, l'absentéisme dans les instances et les départs successifs de plusieurs organisations obligent impérativement le CJC à repenser son identité, à recréer du sens quant à sa place et son rôle en tant que coordination et à redessiner son rapport à ses membres. Combinée à l'ultra-développement des télécommunications, cette exigence est également une opportunité. Trouver de nouveaux repères, redire qui l'on est, redéfinir ses publics, adapter ses activités à la jeunesse de l'an 2000 et aux nouveaux modes d'engagement... sont autant de défis qui vont permettre au CJC de se réinventer.

C'est d'ailleurs le lot de bon nombre d'associations durant cette décennie. Ainsi, la plupart des organisations du CJC font évoluer leur image voire leur objet social et, parfois, changent de nom comme c'est le cas, par exemple, pour la Jeunesse Etudiante Chrétienne, Volontariat d'Entraide et Amitié et Jeunesse Présente.

De son côté, en 2003, le CJC redéfinit ses objectifs de communication et recentre celle-ci sur les Cadres de ses organisations. Il leur destine une newsletter électronique d'information et adapte sa revue « Correspondance ». A l'origine mensuel, le Correspondance est « relooké » et distribué tous les deux mois aux quelques 600 cadres permanents et bénévoles. En décembre 2004, le CJC publie le dernier numéro du JEM, sa revue phare destinée aux animateurs et diffusée à 20 000 exemplaires. Pour compenser cette perte de visibilité, il met en ligne son site internet et, afin de conserver un aspect fort apprécié du JEM, il insert dans le Correspondance des dossiers thématiques pédagogiques.



Dernière édition du Jem.

Afin de trouver des alternatives au rapport « alimentaire » qui s'installe entre certaines OJ et la coordination, afin de redynamiser ses assemblées générales autour d'une culture du débat qui a longtemps fait sa force, le CJC décide en 2004 de planifier ses actions sur trois ans. Un plan triennal, constitué de moments de réflexions et de construction collective, d'outils didactiques et d'évènements fédérateurs apparaît comme une solution pour réunir à nouveau les OJ autour du projet CJC.

Le CJC n'oublie cependant pas de s'adapter aux nouveaux besoins très concrets des OJ dans ce 21^e siècle. La rotation régulière des permanents et des bénévoles, la modification des pratiques de communication et la complexification de la gestion administrative amènent le CJC à développer une offre très diversifiée de service aux membres. Il assure un soutien personnalisé de plusieurs OJ sur le plan comptable et financier, sur la gestion de l'emploi ou encore autour du développement de leur communication. En outre, alimenté par un partenariat étroit avec l'Institut Central des Cadres, le CJC élargit son offre de formation. Sous le titre « Labyrinthe des institutions », il propose des modules liés au volet politique (connaissance de l'environnement sectoriel, négociation), au volet administratif (projet Emploi, gestion d'asbl) et au volet communicationnel (relations avec les médias, image).

Dans la continuité de l'action déjà menée pour augmenter le soutien aux membres, le CJC met en place une cellule de soutien. Son objectif est d'outiller les OJ, d'attirer leur attention sur des domaines qui ressortent de leur responsabilité mais sortent de leur action, ou encore de leur proposer des ressources et des compétences.

L'arrivée en 2008 de la Fédération du Jeu de Rôles Grandeur Nature et du Réseau Jeunesse en 2012 permettent au CJC d'entrevoir un redéploiement de sa diversité et de son terrain d'action. La même année, les OJ et le CJC créent une charte commune pour formaliser les liens qui les unissent, au-delà des statuts de l'association et des options fondamentales.

Grâce aux efforts consentis en interne, le CJC parvient, en cette fin de décennie à rassembler ses OJ autour d'une dynamique participative collective. Avec un apaisement retrouvé à l'extérieur grâce aux réformes sectorielles accomplies, le CJC retrouve un certain élan de confiance en son sein et davantage de liens directs entre ses organisations. Comme pour concrétiser cette énergie interne retrouvée et symboliser le lien fort qui unit les OJ de la coordination, la fonction de président, vacante depuis

1997, est à nouveau occupée à partir de 2009. Anne-Claire Orban, coordinatrice d'ACMJ, est la première femme à occuper ce poste.

Les membres du Conseil de la Jeunesse Catholique en 2012 :

1. Action Ciné Média Jeunes (ACMJ)
2. Conseil Jeunesse Développement (CJD)
3. Volont'R [anciennement Volontariat d'Entraide & Amitié]
4. Génération Nouvelle (GEN)
5. Guides Catholiques de Belgique (GCB)
6. Gratte
7. Jeunesse et Santé (J&S)
8. Fédération Belge du Jeu de Rôles Grandeur Nature (Be-Larp)
9. Fédération Nationale des Patros (FNP)
10. Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC)
11. Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine (JOCF)
12. Indications [anciennement Jeunesse Présente]
13. Jeune Et Citoyen [anciennement Jeunesse Étudiante Chrétienne] (JEC)
14. Jeunes Syndicalistes (J/CSC)
15. Les Gites d'Etape du Centre Belge du Tourisme des Jeunes (GE-CBTJ)
16. Service d'Information et d'Animation des Jeunes (SIAJ)
17. Réseau Jeunesse

Rapport à l'Église

Dans les années 2000, l'inscription des OJ dans une tradition chrétienne et leur lien avec l'Église ne sont plus aussi marqués. Alors qu'on assiste à une dépillarisation partielle de la société, le CJC connaît un débat profond sur son identité à partir de 2002. Plusieurs organisations sont pour l'abandon du C et pour une identité pluraliste. Néanmoins, le CJC confirme en 2005 son appartenance à la tradition chrétienne, avec une approche ouverte et progressiste.

Toutefois, si institutionnellement, la question est réglée, le CJC ne peut éviter l'essoufflement de la dimension Sens et Foi dans ses projets. On ne retrouve pas dans cette décennie, la même densité de travail sur cette thématique que dans les années nonante. Sa cellule Sens et Foi, qui a accompli un travail pédagogique remarquable, a également accru l'expertise de ses membres et de ce fait a créé un cloisonnement de la réflexion qui limite celle-ci aux seuls experts, principalement les aumôniers des Mouvements. Lorsqu'il devient secrétaire général en 2005, Brice Many tente de relancer la dynamique en supprimant la cellule pour remettre dans les mains de l'AG, et donc des responsables des organisations, la responsabilité de réfléchir aux aspects de Sens. Pascal Roger, conseiller théologique de 2004 à 2007, reconnaît que faire vivre cette dimension Sens et Foi et la porter de manière transversale dans tous les projets reste encore un défi pour le CJC d'aujourd'hui.

Si les retombées de cette restructuration ne sont pas à la hauteur des espérances, c'est principalement parce que les fonctions porteuses de la dimension Sens et Foi et les relations entre les personnes qui occupent ces fonctions et le CJC sont considérablement modifiées au cours de cette décennie.

Premièrement, à partir de 2004, sur décision des instances du CJC, le conseiller théologique n'est plus vice-président et n'est plus délégué à temps plein au CJC. Par conséquent, en l'absence de président, ce n'est plus lui qui assure l'animation des instances et le lien avec les OJ. Moins présents que leurs prédécesseurs, les conseillers théologiques des années 2000 ne portent plus au quotidien les questions de Sens. Or, seule une animation et une alimentation constante des instances sur cette thématique peuvent garantir une prise en compte transversale de cette dimension dans les projets du CJC. Cette évolution n'a cependant pas que des inconvénients. Plus « dégage » de l'urgence quotidienne, le conseiller théologique devient un observateur privilégié dont la prise de recul permet d'avoir un éclairage intéressant sur une actualité souvent chargée et « engluante ».

Deuxièmement, lorsqu'il supprime sa cellule Sens et Foi, le CJC modifie également son lien institutionnel à l'Église. Les évêques délégués par l'Église et jusqu'alors membres de droit de l'assemblée générale en deviennent « invités », ce qui revient à faire de leur présence une participation consultative et non plus décisionnelle. Par ce geste fort, le CJC marque clairement son besoin d'autonomie vis-à-vis de l'Église institutionnelle.

De son côté l'Église prend, elle aussi, ses distances par rapport au CJC. En 2002, elle connaît une restructuration interne. La conférence épiscopale délègue un évêque référent pour les questions liées

à la jeunesse et la délégation de l'Église à l'assemblée du CJC n'est plus composée d'un représentant par diocèse mais uniquement de l'évêque référent et d'un vicaire épiscopal. Dans les faits, la présence des représentants de l'Église aux assemblées générales se fait de plus en plus rare.

En 2005, l'Église supprime le CIDAF³ et réduit encore les subsides annuels alloués au CJC. Puisqu'elle doit faire face à une diminution de ses moyens financiers, elle décide de recentrer ceux-ci sur des acteurs et des projets plus proches de ses objectifs. Les pastorales de jeunesse vont en partie bénéficier de ces moyens. Selon la même logique financière, plusieurs groupes locaux de Mouvements de jeunesse se voient exclus des locaux paroissiaux, tantôt vendus, tantôt réaffectés à d'autres occupations.

La distanciation institutionnelle avec les structures ecclésiales, la réorientation des subsides « jeunesse » de l'Église vers les pastorales et la problématique croissante des locaux sont probablement les trois facteurs qui conduisent le CJC à construire un partenariat stratégique avec la Liaison des Pastorales de Jeunes (LPJ). Lieu de coordination des différents services diocésains pastoraux de jeunesse, la LPJ s'avère un partenaire fiable et précieux au cours de cette décennie. Cette collaboration permet progressivement au CJC et à l'Église de retisser des liens basés sur leurs besoins respectifs et sur leurs centres d'intérêt communs.

Un groupe de travail LPJ-CJC se met en place en 2003. Sa première réalisation est la campagne « OJ-Paroisse » qui réunit 300 participants autour d'une douzaine de rencontres régionales. Celles-ci proposent des dizaines de techniques d'animation pour mieux se connaître et vivre ensemble par l'organisation de moments festifs et de construction de projets collectifs. Suite à ces rencontres, le groupe LPJ-CJC produit un kit multimédia « OJ-Paroisse, ça mérite une rencontre! ».

En 2007, il diffuse le poster « Mon local c'est ton local », un outil pratique qui propose aux propriétaires et aux locataires des pistes pour se retrouver et instaurer une relation harmonieuse basée sur la confiance et le respect mutuel. En parallèle de la diffusion de cette affiche, un modèle de convention-type est mis à disposition des acteurs pour aider ceux-ci à clarifier et formaliser les modalités pratiques d'occupation, la répartition des charges financières, le matériel mis à disposition, etc.



Mouvements de jeunesse – Paroisses, ça mérite une rencontre.

Actions et réalisations

Le volontariat

Lorsque l'ONU fait de 2001 « l'année internationale du volontariat », elle relance complètement les débats sur ce sujet qui va devenir l'un des thèmes centraux de cette décennie.

En 1998, le CJC avait réalisé une enquête qualitative auprès de 50 jeunes. En 2001, il en publie les résultats sous le titre « Jeunes, Valeurs et Engagements ». Il y aborde l'entrée du jeune dans l'OJ, la clarification du projet, l'implication de la personne, la reconnaissance dans et hors du groupe, la place du temps, le plaisir et la réalisation de soi dans une dynamique collective...

En 2002, deux lieux sont créés pour réfléchir aux questions relatives au volontariat. Le premier, la Plate-forme francophone du Volontariat regroupe les associations représentatives des grands secteurs de la vie associative et de l'engagement volontaire en Communauté française. Le second, le Conseil Supérieur des Volontaires (CSV) est un organe de concertation et de consultation au niveau fédéral. Les acteurs représentatifs francophones et néerlandophones y entrent en contact avec les autorités fédérales afin de garantir une attention permanente aux problèmes spécifiques des volontaires.

Représentant d'une réalité particulière du volontariat, celle de la jeunesse, le CJC saute dans le train et devient membre de ces structures. En 2004, Vincent Gengler, son secrétaire général adjoint, deviendra même le président de la Plate-forme francophone du volontariat.

Pendant ses quatre premières années d'existence, le CSV centre tous ses efforts sur la rédaction d'avis relatifs à l'avancée de la législation sur le volontariat. Ce travail permet d'aboutir, le 3 juillet 2005, à la publication d'une loi relative aux droits des volontaires. La fixation d'un cadre législatif à une réalité aussi ancestrale et diversifiée que le volontariat est bien représentative du contexte qui s'installe depuis une dizaine d'années. Fini le temps d'un volontariat où l'on fait ce que l'on veut. Les cadres qui norment l'action, qui délimitent les responsabilités, qui définissent les droits et les devoirs des uns et des autres deviennent légion. Et l'engagement gratuit n'y échappe pas.

Fidèle à ses missions, le CJC ne s'investit pas que sur le terrain politique. Il traite également le sujet sous l'angle pédagogique. Il publie en 2006 la brochure « Responsabilités d'animateurs ». Fort prisé dans les formations d'animateurs, cet outil vulgarise la nouvelle législation et permet d'accompagner les associations et les volontaires dans leur engagement au regard de leurs responsabilités.

Lorsque la loi sur le volontariat entre réellement en application le 1^{er} janvier 2007, le CJC lance au même moment un plan triennal sur l'engagement volontaire des jeunes. Il veut se donner les moyens d'interroger en profondeur ce que vivent les jeunes à travers leur engagement et définir une représentation et une position vis-à-vis du volontariat jeune. Au-delà de cette finalité, ce plan triennal est également l'occasion pour le CJC et ses OJ de mener un projet ensemble, de développer les contacts entre OJ et de promouvoir leurs actions, et de nourrir une réflexion sur leurs pratiques en vue de les améliorer et de diffuser un discours public collectif sur la thématique du volontariat.

Les deux premières années sont mises à profit pour « sonder » les modes et les types d'engagement des jeunes. Epaulé par l'expertise pédagogique de l'ICC, le CJC organise un sondage en ligne, des soirées-rencontres décentralisées, une soirée débat et compile le fruit de ses récoltes dans un rapport de synthèse.

En 2009, le CJC clôture son plan d'actions par la campagne « Tapis rouge pour les volontaires ». Le 13 mars, le colloque « Jeunes et volontaires » affiche « complet » plusieurs jours avant l'entame des débats. Les recherches et études présentées, liées aux échanges d'acteurs de terrain permettent de dégager les conditions essentielles de reconnaissance, de soutien et de valorisation de l'engagement volontaire des jeunes. En septembre, il diffuse la BOC's, la Boîte à Outils du Cadre pour Soutenir et valoriser les volontaires. Il s'agit d'un coffre à outils qui permet de travailler la valorisation du volontariat grâce à des DVD et des fiches techniques qui réunissent les bonnes pratiques, les bonnes adresses et les bons tuyaux en matière de soutien et de valorisation des bénévoles.

Fort de ce développement d'expertise, le CJC se positionne véritablement comme un interlocuteur de référence sur la thématique du volontariat. Il est invité dès 2010 à partager son témoignage sur les réalités de l'engagement des jeunes qu'il représente. Plus particulièrement, en 2011, lors de l'année européenne du volontariat, il collabore avec plusieurs de ses OJ aux actions menées par la Plate-forme francophone du volontariat.

Les autres actions

En 2002 le CJC publie l'outil « La mort parlons-en ». Composé de trois livrets, il donne des pistes pour accompagner un groupe touché par la disparition d'un jeune ou d'un proche. L'outil va plus loin en proposant des pistes d'animations pour proposer des réflexions sur le sens de la vie et la place de la mort, indépendamment d'un événement douloureux.

Entre 2001 et 2003, les médias relaient en abondance la problématique des assuétudes. Le cannabis est dépenalisé, le comportement des jeunes face à l'alcool se modifie, les stratégies communicationnelles qui incitent à la consommation se multiplient...

En tant qu'organisation de jeunesse, le CJC ne reste pas indifférent à ces phénomènes et à la responsabilité éducative des OJ vis-à-vis des jeunes qui leur sont confiés. Dans sa revue Correspondance,

il y consacre un dossier spécial intitulé «Drogues, dépendances, assuétudes, consommations... où est le problème?». Il y propose des grilles de lecture et d'analyse, des textes de référence et une revue de presse abondante sur une question bien présente dans le quotidien des jeunes. Le CJC participe également à la plate-forme «Jeunes et alcool» et collabore en 2003 à l'organisation d'un colloque européen sur le sujet. Celui-ci réunit 300 participants et analyse les comportements des jeunes et les stratégies commerciales, et propose des actions de prévention

En 2004, le CJC organise, en collaboration avec les différents Mouvements de jeunesse, l'ONE et l'IBSR, une campagne de sensibilisation à la mobilité et la sécurité dans des centres de vacances. L'opération «Prendre la route sans se prendre la tête» et sa mascotte «Elan les bons plans» proposent aux usagers «doux» des règles claires dans l'usage des différents moyens de transport. Un site internet, un jeu pédagogique et deux brochures d'information accompagnent les 120 000 brassards réfléchissants distribués pendant les camps d'été.

Dans le cadre des élections communales de l'an 2000, le CJC organise une dizaine de rencontres régionales entre mars et avril, avant de lancer en été une campagne «cartes postales». Un journal de campagne est diffusé via internet afin de renforcer et coordonner les actions locales. Le résultat des différentes rencontres est synthétisé dans un «Guide des relations entre un groupe de jeunes et une Commune». Ces rencontres régionales ont également permis aux OJ de récolter des informations utiles sur la manière d'organiser les relations extérieures, de penser les stratégies de développement, la communication et l'image des OJ...

Le CJC, qui investit beaucoup d'énergie dans cette campagne du fait qu'elle est décentralisée, continue néanmoins, après les élections, à soutenir les groupes locaux à entrer en relation avec leur commune. L'enjeu de l'action locale apparaît comme une évidence: c'est là que se trouve le cœur de l'action, il faut donc s'y investir.

En 2006, le CJC relance donc la machine et organise l'opération «Les jeunes causent commune». Un cahier de revendications à destination des mandataires communaux et une brochure pédagogique sont largement diffusés tandis que le CJC initie et soutient le développement de synergies entre échelons et organisations de jeunesse dans plusieurs communes. Pour les «communales 2012», en plus du mémorandum traditionnel, le CJC édite également un jeu de sensibilisation aux enjeux des élections.

2010 et 2011 sont synonymes de nouveaux départs pour le CJC. Tout d'abord il relance un nouveau plan triennal sur le thème « L'amour, l'affectivité et le sexe ». Souvent abordé comme autant de risques à gérer par la famille, l'Église, le milieu médical et l'école, ce thème fait l'objet de réflexions et d'échanges durant les deux premières années. Ensuite, en 2012, le CJC organise une journée d'étude sur le sujet et produit un outil pédagogique sur l'estime de soi.

En 2011, alors que Julien Bunckens succède à Brice Many en tant que secrétaire général et que Laurent Jauniaux remplace Anne-Claire Urban au poste de président, le CJC publie un outil très attendu : le vade-mecum du permanent en organisation de jeunesse. En chantier depuis 10 ans, ce projet de longue haleine est édité sous le label « Le petit Laby ». Il est à la fois le recueil et le support des contenus de la formation « Labyrinthe des institutions ». Environnement politique, relations aux médias, gestion de l'emploi et gestion d'asbl... sont autant de contenus qui accompagnent les permanents des OJ du CJC dans cet outil qui symbolise toute l'expertise développée par le CJC dans son service aux membres.



Le Petit Laby.

CONCLUSION



Alors qu'il fête son 25^e anniversaire en 1988, le CJC achève une période d'ascension et de croissance. Doté d'une forte capacité à mobiliser avec ses 25 organisations membres, il vient de rassembler 40 000 personnes à la citadelle de Namur pour sa seconde Manifête en 1985. Six ans plus tôt, la première édition réunissait 12 000 jeunes à Tourinnes-Saint-Lambert et précédait l'adoption du premier décret pour les Organisations de Jeunesse en 1980.

Le nouveau chapitre qu'il s'apprête à écrire entre 1987 et 2012 s'inscrit dans un contexte de société très différent du précédent. Les vingt-cinq années qui s'annoncent vont être marquées par un déclin et une perte d'impact des idéologies et des systèmes de référence traditionnels ainsi que par une dépillarisation partielle de la société. Le système de pensée qui s'installe progressivement réfute aux individus et aux organisations de s'exprimer à partir de leurs valeurs et convictions. Il limite celles-ci à la sphère privée et sa logique sous-jacente remet en question la représentativité des acteurs dits « organisés ».

Cette tendance sociale du rejet de l'institution, du rejet d'une expression située et ancrée, couplée à un contexte anticlérical grandissant, n'épargne ni les OJ ni le christianisme et l'Église. La raréfaction des aumôniers de l'action catholique et le rétrécissement de la sphère religieuse et des convictions ne fait plus de l'Église le « centre du village ». A l'origine dominante, globalisante, influente et omniprésente, elle devient un acteur parmi d'autres.

Vis-à-vis de celle-ci, le CJC revendique une autonomie toujours plus grande par des prises de positions remarquées et, grâce à un travail de recherche de Sens considérable, il affirme une identité chrétienne ouverte, en perpétuel questionnement où le sens est recherché et non plus donné une fois pour toutes. Après des relations très mouvementées suite à la Manifête de 1985, l'Église prend également ses distances vis-à-vis des associations catholiques de jeunesse. Elle restreint sa présence au sein des instances du CJC et lui réduit son soutien financier. Symboliquement, cette distanciation se traduit aussi au niveau des relations formelles entre les deux institutions. Le conseiller théologique du

CJC n'en est plus le vice-président et les représentants de l'Église à l'assemblée générale ont désormais une voix consultative et non plus décisionnelle.

Cette prise de distance est synonyme d'une période d'ajustement nécessaire face à la situation qui voit la création de nouveaux équilibres et la réduction du leadership de l'Église dans la sphère publique, toute comme celle du CJC dans le secteur de la jeunesse. L'apaisement des tensions et la reconnaissance progressive de l'autre dans son autonomie ont encouragé au cours de ces dernières années une reprise plus sereine des collaborations, notamment avec les pastorales de jeunes, et contribué à une stabilisation institutionnelle des deux structures. En ce début de 21^{ème} siècle, CJC et Église retrouvent doucement un équilibre et reconstruisent progressivement une relation de confiance mutuelle.

Au niveau politique, on peut dire que le bateau CJC a tenu bon dans la tempête. Alors que le secteur se professionnalise de plus en plus et que ses besoins augmentent, la croissance des moyens alloués par les pouvoirs publics est nettement insuffisante. *« L'accentuation et la concrétisation de l'orientation des moyens vers un niveau local non-lié aux dimensions de mouvement traduisent le soutien à un projet de développement de l'individu à partir de celui-ci et non à partir du collectif et donc du lien social. Le postulat sous-jacent est que le lien social est à créer et non qu'il préexiste à l'individu. Différence sensible pour le CJC. »* (Brice Many)

Confronté à des politiques publiques qui remettent en cause la légitimité du monde organisé de la jeunesse, le CJC, de plus en plus minorisé au sein du secteur, développe de nouvelles alliances. Il continue à revendiquer une politique de jeunesse « par et pour les jeunes » et à défendre un modèle de citoyenneté qui semble bien léger face à un Monde dirigé par l'économie et par le sensationnalisme des mass medias.

L'engagement volontaire est l'un des thèmes clés de ces deux dernières décennies. Avec les débats sur le service civil, l'arrivée d'une législation sur le volontariat et de nombreux travaux le sujet, le CJC a affiné sa représentation et son discours sur l'engagement bénévole. Au profit à court terme, à l'individualisme et à la contractualisation des relations humaines, le CJC oppose un engagement libre et gratuit, dans lequel les jeunes prennent des responsabilités collectives à leur niveau et au sein duquel la logique de don – contre don favorise l'épanouissement personnel et la construction de valeurs communes empreintes de solidarité et de sens critique.

Ce modèle, le CJC le valorise dans ses nombreuses campagnes de sensibilisation et le porte régulièrement auprès des responsables politiques à travers des actions aux noms évocateurs : « Opération Bouées », « Mouillez-vous pour la vie associative », « Branchons-nous sur le futur », « Tapis rouge pour les volontaires »... A eux seuls, ces slogans traduisent le combat, presque idéologique, que mène le CJC dans l'espace public. Face au glissement sémantique du discours politique qui propose des mesures contre le chômage, contre la marchandisation, contre les discriminations... le CJC milite quant à lui pour une politique de l'emploi et de la formation, pour une valorisation de la vie associative, pour le renforcement du vivre ensemble et de la solidarité.

Bien que la reconnaissance de l'utilité publique des organisations de jeunesse reste un défi permanent, nous pouvons toutefois retenir de belles avancées sur le plan politique. D'abord le décret Centres de vacances reconnaît et soutient financièrement les camps, plaines et séjours ainsi que la formation des animateurs. Ensuite le soutien de l'action décentralisée des Mouvements, des infrastructures locales et le renforcement de l'emploi sont consolidés par le nouveau décret OJ adopté en 2009. Enfin, la création d'une commission paritaire spécifique, d'une fédération d'employeurs et d'organes de concertation est également à épingler comme une avancée majeure.

Le développement de l'emploi dans le secteur non marchand constitue en effet une évolution importante. Il a favorisé la stabilité et l'expertise des associations tout en modifiant considérablement les pratiques de gestion des organisations ainsi que le rapport et le soutien à l'action bénévole.

Le CJC s'est positionné comme un employeur fort au sein du secteur. Au regard des évolutions des vingt dernières années, son projet Emploi, créé en 1983, apparaît aujourd'hui comme une véritable idée de génie. D'une part, il affine l'expertise du CJC dans son rapport à ses organisations membres, et d'autre part il permet une gestion centralisée des emplois, une mutualisation des moyens sans omettre un partage des connaissances et des compétences à travers la formation des cadres gestionnaires des organisations.

La professionnalisation du secteur, combinée à la diversification des loisirs, a également entraîné des changements dans les modes d'engagement, modifiant de facto le rapport du CJC à ses membres. Tout au long des vingt-cinq années qu'il vient de vivre, celui-ci n'a cessé de s'adapter aux réalités qui touchent ses organisations.

Avec une équipe de permanents étoffée, il a développé une offre de formation et de service aux membres diversifiée sur le plan administratif, politique et communicationnel. L'absence d'un président durant de longues années et l'espacement des réunions d'assemblée générale ont amené le conseil d'administration à prendre davantage de prérogatives dans la coordination politique du CJC.

Bien que le départ de certaines organisations ait affaibli le poids sectoriel du CJC, il lui a permis de s'ouvrir à d'autres partenariats tandis qu'il continue à construire de manière privilégiée des projets pédagogiques avec son ancien service de formation, Resonance.

Tous ces éléments ont aussi amené le CJC à agir sur le terrain de la communication. Tout comme bon nombre d'associations, il a redéfini son image et reformulé ses missions. Il a recentré sa communication vers les Cadres des OJ, supprimant sa revue « Jeunes en Mouvement » et développant de nouveaux canaux d'information plus modernes.

Malgré ces adaptations, nous pouvons considérer que, sur le fond, les 50 années du CJC n'ont pas modifié son identité intrinsèque. Autour de ses options fondamentales, réécrites en 1999, il conserve une philosophie identique, celle d'un CJC qui développe la responsabilité de ses membres dans le pilotage de la coordination, celle d'un CJC démocratique qui favorise la culture du débat, la rencontre et le partage d'identités et d'expériences multiples.

Il semble que sa longévité tienne donc dans sa capacité à conserver ses fondations, telles que l'inscription dans la tradition chrétienne et la référence à ses options fondamentales, tout en se renouvelant systématiquement dans son fonctionnement et son rapport à son environnement interne et externe. Par le partage de réalités variées et l'attention constante portée aux évolutions de la société, les acteurs qui font le CJC au quotidien réinventent sans cesse celui-ci tout en gardant en point de mire leur finalité commune : former des CRACS.

Il appartient aux acteurs du CJC, de demain de continuer sur cette voie en s'appropriant cette philosophie et cette identité particulières. Mais ça c'est une autre histoire...

ANNEXES



Annexe 1 : Options fondamentales de 1979

1. L'engagement volontaire
2. Une formation globale permanente
3. Libérer l'expression
4. Conscientiser
5. Rechercher un sens ouvert
6. Susciter la créativité et la responsabilité
7. Travailler avec d'autres
8. Présence sur un terrain concret
9. Politique des jeunes

Annexe 2 : Options fondamentales de 1999

1. Encourager l'engagement volontaire et bénévole
2. Mettre en œuvre une éducation globale et permanente
3. Susciter et développer la responsabilité
4. Faire le choix de la solidarité et de l'ouverture à tous
5. Rechercher un sens ouvert, choisir et vivre une identité chrétienne
6. Travailler ensemble et avec d'autres
7. Elaborer une politique par et pour les jeunes

Annexe 3 : Les « grosses têtes » du CJC

La fonction de président

1962 à 1962 : Arnold Wynants

1962 à 1974 : Urbain Vanderschraege

1974 à 1977 : Robert Molhant

1977 à 1980 : Carl Vandoorne

1980 à 1983 : Pierre-Jean Bertrand

1983 à 1986 : Jean François Heinen

1986 à 1990 : Daniel Therasse

1991 à 1997 : Jean Claude Schingtienne

1997 à 2009 : place vacante

2009 à 2011 : Anne-Claire Orban

Depuis 2011 : Laurent Jauniaux

La fonction de vice-président et conseiller théologique

1962 à 1976 : inexistant

1976 à 1982 : l'abbé Jacques Vallery

1982 à 1987 : l'abbé José Reding

1987 à 1989 : place vacante

1989 à 1995 : l'abbé Jean Louis Undorf

1995 à 1996 : place vacante

1996 à 1999 : l'abbé Jean Louis Undorf

1999 à 2004 : l'abbé Thierry Tilquin

La fonction de conseiller théologique

2004 à 2007 : l'abbé Pascal Roger

2007 à 2011 : l'abbé Dominique Collin

Depuis 2011 : l'abbé François Philips

La fonction de secrétaire général

1962 à 1972 : l'abbé Roger Gosseries

1972 à 1977 : l'abbé Jacques Lange

1977 à 1980 : Bernard Quinet

1980 à 1986 : Carl Vandoorne

1986 à 1995 : Stephan Grawez

1995 à 2001 : Georges Gilkinet

2001 à 2004 : Frédéric Possemiers

2004 à 2010 : Brice Many

Depuis 2011 : Julien Bunckens

TABLE DES MATIÈRES



Avant-propos	3
Introduction	5
Chapitre I. 1962: la création du Conseil de la jeunesse catholique	9
Une naissance qui dépasse la demande	9
Un secrétariat de soutien	11
Des missions qui se définissent	11
Composition de l'assemblée du CJC	13
Chapitre II. La première décennie (1962-1970): Vers une reconnaissance	15
Les relations CJC – ACJB	15
Des missions	17
Au-delà des réflexions, des réalisations	18
Des actions concrètes et médiatiques	18
Liens avec les régionales	20
Rapports avec le monde politique	21
Relations avec l'Église	22
Réflexion sur l'orientation du CJC	23
Chapitre III. Les années 70	24
Ses missions	24
Liens avec les Régionales	30
Rapports avec le monde politique	31
Réalizations et actions	32
L'événement de 1979: la première Manifête	34
Relations avec l'Église	37

Chapitre IV. Les années 80	40
Ses missions	40
Liens avec les régionales	40
Rapports avec le monde politique	41
Réalizations et actions	42
L'événement en 1985 : la seconde Manifête	44
Relations avec l'Église	49
1987 - 1988 : 25 ^e anniversaire, on jette des ponts... ..	52
Chapitre V. La fin des années 80 : « Un CJC qui ne connaît pas la crise »	54
Aperçu	54
Rapport au monde politique	55
Rapport aux organisations	56
Rapport à l'Église	58
Actions et réalisations	58
Chapitre VI. Les années 90 : « Un CJC en transition »	61
Aperçu	61
Rapport au monde politique	62
Rapport aux organisations	68
Rapport à l'Église	70
Actions et réalisations	73
Chapitre VII. Les années 2000 : « Un CJC en résistance »	77
Aperçu	77
Rapport au monde politique	78
Rapport aux organisations	83
Rapport à l'Église	86
Actions et réalisations	89
Conclusion	95
Annexes	99